

N° DE CATALOGUE

61-203F

ANNUEL

c.1

Historical File Copy

NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS



FINANCES DES ENTREPRISES PUBLIQUES FÉDÉRALES

1968

(Année financière terminée le plus près du 31 décembre)

ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE
REVENUS ORDINAIRES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Publication autorisée par
le ministre de l'Industrie et du Commerce

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Division des administrations publiques

Section de l'administration publique fédérale

November - 1971 - Novembre
8503-535

Prix: 50 cents

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	5
Revue de l'année 1968	5
Actif, passif et valeur nette	5
Actif	5
Passif	6
Valeur nette	6
Recettes ordinaires et dépenses ordinaires	6
Opérations nettes au compte des bénéfices non répartis	7
Modifications à la liste des entreprises	7
Analyse rétrospective	7
 Tableau	
1. Actif, passif et valeur nette, par branche d'activité et 1968	8
2. Recettes et dépenses ordinaires, par branche d'activité en 1968	10
3. Analyse des transactions nettes au compte des bénéfices non répartis, par branche d'activité en 1968	11
4. Analyse des valeurs en portefeuille par branche d'activité en 1968	14
5. Contributions de l'administration fédérale figurant aux comptes des recettes ordinaires et des bénéfices non répartis en 1968	15
6. Tableau comparatif des variations de l'actif, du passif et de la valeur nette à la fin des exercices terminés le plus près du 31 décembre, 1968 et 1967	15
7. Éléments de l'actif, du passif et de la valeur nette exprimés en pourcentage du total à la fin de l'exercice clos le plus près du 31 décembre 1968 et 1967	15
8. Tableau comparatif des recettes, des dépenses et des bénéfices nets des exercices clos le plus près du 31 décembre 1968 et 1967	16
9. Comparaison des recettes et des dépenses ordinaires de la Banque du Canada, 1968 et 1967	16
10. Comparaison des opérations nettes au compte des bénéfices non répartis de la Banque du Canada, 1968 et 1967	16
11. Bilans comparatifs de la Banque du Canada pour 1968 et 1967	17
 Graphiques	
1. Importance des investissements dans l'entreprise publique fédérale par branche d'activité	11
2. Comparaison entre les éléments de l'actif	12
3. Comparaison entre les éléments du passif	12
4. Comparaison entre les recettes par branche d'activité	13
5. Comparaison entre les dépenses par branche d'activité	13
 Texte explicatif	
Définition de l'entreprise publique	18
Comparaison avec les comptes nationaux	19
Comparaison avec la présentation du volume III des comptes publics	19
Législation relative aux entreprises publiques	20
Entreprises publiques fédérales figurant dans le bulletin	21
Liste des entreprises	21
Notes explicatives au sujet de certaines entreprises	25
 Appendice	
Source des données	26
Recettes et dépenses de nature capitale	26
Classement des entreprises par branche d'activité	27
Classification et terminologie financières	27

SIGNES CONVENTIONNELS

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications du Bureau fédéral de la statistique:

- .. nombres indisponibles.
- ... n'ayant pas lieu de figurer.
- néant ou zéro.
- nombres infimes.
- P nombres provisoires.
- r nombres rectifiés.
- x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret.

NOTA

Les nombres figurant dans les renvois en bas des tableaux représentent des milliers de dollars.

NUMÉROTATION DES SOUS-POSTES DES TABLEAUX

Lorsque la situation le justifiait on a isolé les transactions des entreprises avec l'autorité dont elles relèvent ou avec les autres échelons de l'administration publique. Tout au long de la présente publication, on a numéroté ces transactions de la manière suivante:

- i) Administration publique fédérale.
- ii) Entreprises publiques fédérales.
- iii) Administrations publiques provinciales.
- iv) Entreprises publiques provinciales.
- v) Administrations publiques municipales.
- vi) Entreprises publiques municipales.

On a classé au sous-poste (vii), Autres, les transactions avec le secteur privé.

FINANCES DES ENTREPRISES PUBLIQUES FÉDÉRALES

1968

(Année financière terminée le plus près du 31 décembre)

ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE

RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Introduction

La statistique financière dont il est question ici est celle des entreprises fédérales existant en 1968. Elle fait partie de la série publiée depuis 1958.

L'univers statistique de l'administration publique fédérale comprend; a) les organismes ministériels, b) les caisses et organismes spéciaux, c) les établissements, d) les fonds fiduciaires et e) les entreprises.

La série relative aux entreprises publiques fédérales est le complément de la publication intitulée Finances de l'administration publique fédérale (numéro de catalogue 68-211F), qui fournit des renseignements financiers sur les organismes ministériels, les caisses et agences spéciales et les établissements dont les frais de fonctionnement sont payés sur les recettes publiques.

Il existe une série de bulletins analogues qui concernent les entreprises provinciales (numéro de catalogue 61-204F).

Les bulletins qui traitent des entreprises publiques s'insèrent dans le programme d'élargissement du champ des statistiques sur les finances publiques visant à faciliter une vue globale du domaine financier de l'administration publique. Cet élargissement permettra d'apprécier d'une manière plus scientifique l'incidence du secteur public sur l'économie, notamment par sa demande de biens et de services, par la formation de son capital, par son financement de sources extérieures, par l'effet redistributif de la taxation et des paiements de transfert sur le revenu des particuliers et par l'importance de ses bénéfices commerciaux au sein de l'économie.

A la page 18 et à la page 25, on trouvera respectivement un texte explicatif et un appendice où sont exposées la notion d'entreprise publique ainsi que la terminologie et la classification financières adoptées ici.

Revue de l'année 1968

Actif, passif et valeur nette

Au Tableau 1, on trouvera la ventilation de l'actif, du passif et de la valeur nette des entreprises publiques fédérales pour l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1968 suivant les catégories énoncées dans le chapitre "Classification et terminologie financières".

Les Tableaux 6 et 7 indiquent les variations en chiffres absolus et en pourcentages des divers éléments de 1967 à 1968, ainsi que la proportion de ces dernières par rapport au total.

Actif

L'actif des entreprises publiques fédérales à la fin de 1968, sans compter la Banque du Canada, était évalué à 13,364 millions de dollars, soit un accroissement de 1,054 millions ou 8.6 % par rapport à la fin de 1967. Au total, 45 % de l'actif appartenait aux entreprises du domaine des transports, de l'entreposage, des communications et de l'énergie électrique, 45 % à celles des finances, des assurances et des affaires immobilières ainsi qu'aux autres entreprises, le reliquat de 10 % relevant du commerce de gros et de l'industrie manufacturière.

Les placements, y compris les prêts, les avances et les fonds réservés, avec 6,431 millions de dollars, constituaient 48 % de l'actif total, leur part de l'accroissement était de 652 millions de dollars.

Les créances hypothécaires et les contrats de vente (poste 10 de l'actif au Tableau 1), comportent 3,227 millions de dollars de prêts hypothécaires à la construction de logements. En 1968, le montant des prêts hypothécaires consentis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation s'est accru de 300 millions de dollars et celui des prêts accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole, de 120 millions.

Les prêts à long terme consentis en vue de la construction de logements universitaires et d'usines municipales de traitement des eaux usées se sont accrus respectivement de 60 millions de dollars et de 18 millions de dollars en 1968. Les prêts en vue du financement à long terme des exportations de biens d'investissement et des services d'étude et d'exécution qui s'y rattachent se sont accrus de 31 millions de dollars par rapport à la fin de 1967. Durant la même année, les prêts de la Banque d'expansion industrielle se sont accrus de 37 millions de dollars et les avances et paiements échelonnés aux fournisseurs se sont accrus de 32 millions de dollars.

Le Tableau 4 présente l'analyse des valeurs en portefeuille, y compris celles des fonds réservés. Les valeurs en portefeuille étaient supérieures de 32 millions de dollars au montant de 1967. Le deuxième renvoi au bas du Tableau 4 a trait aux autres éléments d'actif des fonds réservés, dont 108 millions de dollars représentent les engagements du gouvernement du Canada en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Les immobilisations (amortissement déduit) s'élevaient à 5,230 millions de dollars et constituaient 39 % de l'actif total; il s'agissait là d'une augmentation de 213 millions de dollars par rapport à 1967. Les augmentations les plus sensibles ont été constatées pour les entreprises suivantes: Air Canada (94 millions), Chemins de fer nationaux (35 millions), Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (23 millions) et Conseil des ports nationaux (13 millions). Le solde des augmentations est constitué de sommes moins importantes réparties sur plusieurs entreprises.

Passif

Le passif des entreprises publiques fédérales à la fin de 1968, sans compter la Banque du Canada, était évalué à 10,703 millions de dollars, soit un accroissement de 1,246 millions ou 13.2 % par rapport à la fin de 1967. Au total, ce passif relevait pour 55 % des entreprises du domaine des finances, de l'assurance, des affaires immobilières ainsi que des autres entreprises; 34 % relevaient des transports, de l'entreposage, des communications et de l'énergie électrique, le reliquat de 11 % revenant au commerce de gros et à l'industrie manufacturière.

Arrêtés à la fin de 1968, les emprunts à court terme et les avances à court terme avaient augmenté de 129 millions de dollars. Cela était principalement dû à une augmentation de 156 millions au compte de la Commission canadienne du blé, (tempérée par des baisses de 14 millions au compte de la Société Eldorado Nucléaire Limitée et de 15 millions à celui de la Société d'assurance-dépôt du Canada.

Au cours de l'année, l'administration publique fédérale a versé à ses entreprises 979 millions de dollars sous forme de prêts et d'avances à long terme. Sur ce montant, la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçu 483 millions au titre des opérations prévues par la Loi nationale sur l'habitation, et 24 millions destinés à des placements dans le cadre des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces. La Société du crédit agricole a reçu 172 millions de dollars destinés à l'amélioration des fermes, la Société Radio-Canada a reçu 22 millions pour fins d'immobilisation, la Société d'assurance des crédits à l'exportation a reçu 41 millions afin d'avancer des crédits aux exportateurs et finalement des prêts de 220 millions ont été accordés pour améliorer les installations de transport, les ports et les voies maritimes.

Les prêts et avances consentis par les entreprises mères à leurs filiales comprennent des obligations, garanties ou non, réputées non négociables. Les montants correspondants figurent au compte de contrepartie dans l'actif de l'entreprise mère au titre des prêts et avances à recevoir. En 1968, la Banque d'expansion industrielle a emprunté 31 millions de dollars à son entreprise mère la Banque du Canada, et Air Canada a emprunté 75 millions de dollars à son entreprise mère les Chemins de fer nationaux.

Les prêts et avances à long terme provenant d'autres sources ont augmenté de 62 millions de dollars en 1968.

A l'exception d'une somme minime, la dette à long terme figurant au Tableau 1 représente les engagements des Chemins de fer nationaux envers le public au titre de leurs obligations garanties par le gouvernement fédéral. (On retrouvera un relevé du passif éventuel de l'administration publique fédérale dans la publication intitulée "Comptes publics du Canada", 1968-1969, Volume 1, page 7.91).

Les réserves pour dettes anticipées ont été dotées de 18 millions de dollars en 1968. Les provisions pour impôts futurs ont été diminuées de 5 millions alors que les autres provisions ont été relevées de 23 millions de dollars.

Valeur nette

La valeur nette des entreprises publiques fédérales à la fin de 1968 était de 2,661 millions de dollars, soit 191 millions de moins que l'année précédente. La majeure partie du patrimoine est détenue par le gouvernement fédéral, soit directement soit par l'intermédiaire de ses entreprises. Les principales exceptions à cette règle portent sur les 5 millions d'effets à recevoir qui entrent dans le patrimoine de la "Export Finance Corporation of Canada Ltd" et qui sont gérés par la Société d'assurance des crédits à l'Exportation, de même que sur 4 millions de dollars du capital social des chemins de fer nationaux du Canada détenu par le public.

En 1968 des actions d'une valeur de 34 millions de dollars ont été émises par les entreprises, dont 31 millions par les Chemins de fer nationaux et 3 millions par la Banque d'expansion industrielle au profit de son entreprise mère, la Banque du Canada.

On retrouvera à la page 11 une analyse de l'évolution des bénéfices non répartis pendant l'année.

Recettes et dépenses ordinaires

Le Tableau 2 donne le détail des recettes et des dépenses et de la perte nette qui en résulte pour l'année 1968. La perte nette, compte non tenu de la provision pour impôts sur le revenu, s'est élevée à 22 millions de dollars en 1968 alors qu'un bénéfice net de 218 millions avait été réalisé en 1967.

Recettes

Au total, les recettes sont tombées de 3,429 millions de dollars à 2,706 millions en 1968. Les postes particuliers font l'objet des explications suivantes.

Les recettes des entreprises de transport, d'entreposage, de communication et d'énergie électrique sont passées de 1,660 millions en 1967 à 1,752 millions de dollars en 1968 alors que les dépenses, qui avaient été de 1,737 millions en 1967, atteignaient 1,806 millions de dollars. La perte qui en a résulté en 1968, bien qu'elle s'élève à 54 millions, restait inférieure de 24 millions à la perte subie en 1967, principalement en raison d'une baisse de 13 millions du déficit des Chemins de fer nationaux.

Les entreprises du commerce de gros et de l'industrie manufacturière ont enregistré une baisse de revenus de l'ordre de 871 millions de dollars et une baisse de dépenses de l'ordre de 603 millions. Il en résulte une baisse de 268 millions de dollars des bénéfices nets réalisés en 1968 par rapport à 1967. Le facteur principal de cette baisse est une modification de la méthode de calcul des données de la Commission canadienne du blé.

Les résultats d'exploitation des autres entreprises ont peu varié par rapport à l'année précédente.

Les recettes produites par la vente de biens et de services ont diminué de 784 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cela résulte en partie de la baisse des ventes de céréales de la Commission canadienne du blé et en partie de la modification des méthodes de calcul des données de cette entreprise.

Les revenus de placement se sont accrus de 59 millions de dollars en 1968, et ce principalement de fait de rentrées supérieures d'intérêts au profit de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de la Société du crédit agricole, de la Banque d'expansion industrielle et des Chemins de fer nationaux.

Toutes les autres recettes totalisent 188 millions de dollars, dont 16 millions proviennent de revenus locatifs, et 144 millions de la contribution de l'administration publique fédérale aux dépenses d'exploitation de la Société Radio-Canada (ce qui représente 7 millions de plus qu'en 1967.)

Dépenses

En 1968, les dépenses totales sont tombées de 3,212 millions à 2,728 millions de dollars. Les postes font l'objet des explications suivantes.

Le coût des biens et services vendus s'est établi à 2,107 millions de dollars en 1968, ce qui représente une baisse de 569 millions par rapport à 1967. Comme il a été dit à propos des recettes, cette baisse procède principalement de la modification des méthodes de calcul appliquées aux données financières de la Commission canadienne du blé.

Les dépenses au poste des salaires et traitements ont augmenté de 16 millions de dollars, dont 11 millions pour les entreprises du domaine des transports.

Les additions nettes aux stocks ont atteint 140 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 131 millions par rapport à 1967. Les autres achats de biens et de services ont baissé de 455 millions durant l'année, principalement en raison de la modification des méthodes de calcul de la Commission canadienne du blé.

Les provisions pour amortissement et renouvellement s'établissaient à 198 millions de dollars; elles avaient donc augmenté de 17 millions par rapport à 1967.

L'intérêt sur la dette a coûté 415 millions de dollars, soit 73 millions de plus que l'année précédente, et ce en raison de l'accroissement des emprunts au titre de la Loi sur l'habitation, de la Loi sur le crédit agricole, et de l'amélioration des installations de transport, des ports et des voies maritimes. Ces sommes ne comprennent pas l'intérêt capitalisé en cours de construction. Sur le montant total de l'intérêt sur la dette, 323 millions de dollars ont été versés à l'administration publique fédérale, 18 millions aux entreprises mères et aux filiales, et 74 millions à d'autres créanciers principalement par les Chemins de fer nationaux. Les autres dépenses diverses se sont accrues de 3 millions durant l'année. En 1968, la provision pour impôts sur le revenu a atteint 27 millions de dollars, soit 9 millions de plus qu'en 1967.

On trouvera à l'appendice, au chapitre "Classification et terminologie financières" une description des catégories utilisées pour le Tableau 2.

Au Tableau 8 figurent les variations absolues et en pourcentage qui se sont produites de 1967 à 1968 pour les divers éléments.

Opérations nettes au compte des bénéficiaires non répartis

Le Tableau 3 présente une analyse de l'évolution des bénéficiaires non répartis (poste 11.6 du Tableau 1). Le solde de 1968 est inférieur de 226 millions de dollars à celui de l'année précédente.

En 1968, le montant des bénéficiaires a été réduit par une perte de 49 millions de dollars après dotation pour impôts sur le revenu, et augmenté par des contributions du gouvernement fédéral qui a versé 69 millions de dollars en vue de combler des déficits d'exploitation, de même que par 4 millions de dollars provenant de la vente de biens d'investissement. Les entreprises ont versé au gouvernement fédéral pour 15 millions de dollars sous forme de dividendes prélevés sur leurs bénéfices; la Commission canadienne de blé a versé 359 millions de dollars aux producteurs de céréales, et les réserves ont été dotées de 13 millions de dollars.

Modifications à la liste des entreprises

En 1968, deux sociétés, la Cornwall International Bridge Company Limited et la Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation, ont abandonné leur charte. Aucune nouvelle entreprise n'a été créée. Cependant, la Eldorado Mining and Refining Limited a été rebaptisée "Eldorado Nucléaire Limitée".

Analyse rétrospective

La période, qui s'étend de 1958 à 1968 inclusivement, a été marquée par une augmentation constante de l'actif comme du passif. A la fin de 1968, l'actif total se montait à 13,364 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,823 millions, ou de 104.3 % par rapport à la fin de l'année 1958. L'augmentation la plus importante à cet égard se rapporte aux entreprises du domaine des finances, des assurances, des affaires immobilières ainsi qu'aux autres entreprises, dont l'actif s'est accru de 4,758 millions de dollars, c'est-à-dire de 371.1 %. A la fin de 1968, le passif total s'établissait à 10,703 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 6,328 millions ou de 144.6 % par rapport à la fin de l'année 1958. Les sociétés des domaines où, comme on vient de le mentionner, l'actif avait le plus fortement augmenté, ont également fait ressortir les plus fortes augmentations du passif; leur total était de 4,671 millions de dollars ou de 396.2 % par rapport à 1958. De 1958 à 1968 les recettes et les dépenses totales ont fortement varié. Les recettes totales pour l'année 1968 s'élevaient à 2,706 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 515 millions ou de 23.5 % par rapport à 1958. Avant déduction de la provision pour impôts sur le revenu, les dépenses totalisaient 2,758 millions de dollars; l'augmentation par rapport à 1958 était donc de 564 millions de dollars, soit de 26.1 %.

TABLEAU 1. Actif, passif et valeur nette par branche d'activité(1), à la fin de l'exercice clos le plus près du 31 décembre 1968

No	Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total partiel, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industrie manufacturière	Finances, assurances, affaires immobilières et autres(2)	Total	
	Transports	Entreposage	Communications	Électricité					
	milliers de dollars								
	<u>Actif</u>								
1	Encaisse et dépôts	49,414	-	25,761	1,806	76,981	12,877	24,503	114,361
2	Comptes à recevoir	169,264	112	14,515	3,957	187,848	218,309	9,214	415,371
3	Stocks	103,338	165	9,765	1,571	114,839	853,567	-	968,406
4	Intérêts, dividendes et loyers à recevoir:								
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	4,807	-	-	-	4,807	-	-	4,807
	vii) Autres	566	-	-	-	566	-	34,644	35,210
	Total partiel, poste 4	5,373	-	-	-	5,373	-	34,644	40,017
5	Revenus en cours:								
	1. Intérêts dus:								
	i) Administration publique fédérale	-	-	-	-	-	-	83	83
	iii) Administrations publiques provinciales	-	-	-	-	-	-	66	66
	v) Administrations publiques municipales	-	-	-	-	-	-	43	43
	vii) Autres	-	-	-	-	-	5,084	43,811	48,895
	Total partiel	-	-	-	-	-	5,084	44,003	49,087
	2. Autres revenus	1,179	729	-	-	1,908	23	-	1,931
	Total partiel, poste 5	1,179	729	-	-	1,908	5,107	44,003	51,018
6	Frais payés d'avance	3,938	-	593	-	4,531	472	873	5,876
7	Immobilisations	4,712,247	13,761	170,857	49,438	4,946,303	70,482	213,275	5,230,060 (4)
8	Prêts et avances:								
	i) Administration publique fédérale	-	-	-	-	-	-	-	-
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	377,841 (5)	-	-	-	377,841	-	-	377,841
	v) Administrations publiques municipales	-	-	-	-	-	-	3,874	3,874
	vii) Autres	7,548 (6)	-	-	-	7,548	114,277	983,839	1,105,664
	Total partiel, poste 8	385,389	-	-	-	385,389	114,277	987,713	1,487,379
9	Valeurs en portefeuille(7)	83,287	-	-	-	83,287	28,660	20,405	132,352
10	Hypothèques et contrats de vente	11,539	-	-	-	11,539	7,660	4,352,176	4,371,375
11	Fonds réservés:								
	1. Fonds d'amortissement	55,576	-	-	-	55,576	-	-	55,576
	2. Comptes de dépôt et de fiducie	-	-	-	-	-	14,526	-	14,526
	3. Autres fonds	28,623	-	-	-	28,623	-	340,908	369,531 (8)
	Total partiel, poste 11(7)	84,199	-	-	-	84,199	14,526	340,908	439,633
12	Dépenses différées:								
	1. Prime de remboursement des obligations ...	12,169	-	-	-	12,169	-	1,173	13,342
	2. Autres frais	27,505	-	-	-	27,505	5,177	123	32,805
	Total partiel, poste 12	39,674	-	-	-	39,674	5,177	1,296	46,147
13	Autres éléments d'actif:								
	1. Dus au titre du déficit par:								
	i) Administration publique fédérale	14,942	-	-	-	14,942	-	7,213	22,155
	iii) Administrations publiques provinciales	744	-	-	-	744	-	-	744
	Total partiel	15,686	-	-	-	15,686	-	7,213	22,899
	2. Divers	34,510	-	2,993	-	37,503	-	1,411	38,914
	Total partiel, poste 13	50,196	-	2,993	-	53,189	-	8,624	61,813
14	<u>Actif total</u>	5,699,037	14,767	224,484	56,772	5,995,060	1,331,114	6,037,634	13,363,808
	<u>Passif et valeur nette</u>								
1	Comptes à payer	184,647	-	24,348	1,407	210,402	568,277	4,086	782,765
2	Emprunts, avances et billets à payer à court terme:								
	1. Emprunts et découverts de banque	-	-	-	-	-	325,712	-	325,712
	2. Autres	-	-	-	-	-	92,717	-	92,717
	3. Billets	-	-	-	-	-	1,080	-	1,080
	Total partiel, poste 2	-	-	-	-	-	419,509	-	419,509
3	Intérêts à payer:								
	i) Administration publique fédérale	44,530	-	-	-	44,530	-	-	44,530
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	4,807	-	-	-	4,807	-	-	4,807
	vi) Autres	1,129	-	-	-	1,129	-	-	1,129
	Total partiel, poste 3	50,466	-	-	-	50,466	-	-	50,466

Voir renvoi(s) à la fin du tableau.

TABLEAU 1. Actif, passif et valeur nette par branche d'activité(1), à la fin de l'exercice clos le plus près du 31 décembre 1968 - fin

N ^o		Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total partiel, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industrie manufacturière	Finances, assurances, affaires immobilières et autres(2)	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
		milliers de dollars							
	<u>Passif et valeur nette - fin</u>								
4	Frais courus:								
	1. Intérêts dus:								
	i) Administration publique fédérale ..	68,978	-	-	600	69,578	-	65,773	135,351
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	-	-	-	-	-	-	-	-
	vii) Autres	13,864	-	-	-	13,864	1,266	2	15,132
	Total partiel	82,842	-	-	600	83,442	1,266	65,775	150,483
	2. Provision pour impôts sur le revenu	155	-	2,634	-	2,789	1,846	3,499	8,134
	3. Autres	17,166	-	-	-	17,166	11,100	8,763	37,029
	Total partiel, poste 4	100,163	-	2,634	600	103,397	14,212	78,037	195,646
5	Emprunts et avances à long terme dus:								
	i) Administration publique fédérale ..	1,483,474	-	141,713	41,697	1,666,884	-	5,081,768	6,748,652
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	392,841	-	-	-	392,841	-	293,600	686,441
	vii) Autres	143	-	-	-	143	148,192	-	148,335
	Total partiel, poste 5	1,876,458	-	141,713	41,697	2,059,868	148,192	5,375,368	7,583,428
6	Dettes à long terme:								
	1. Obligations garanties ou non	1,132,921	-	-	-	1,132,921	-	-	1,132,921
	2. Autres	14,454	-	-	-	14,454	-	-	14,454
	Total partiel, poste 6	1,147,375 (9)	-	-	-	1,147,375	-	-	1,147,375
7	Produits reçus ou comptabilisés d'avance:								
	1. Produits reçus d'avance	10,809	-	-	-	10,809	-	36,578	47,387
	2. Autres	19,006	-	-	-	19,006	2,358	-	21,364
	Total partiel, poste 7	29,815	-	-	-	29,815	2,358	36,578	68,751
8	Comptes de dépôt et de fiducie - montant net ..	-	-	-	295	295	65	376	736
9	Réserves pour dettes anticipées:								
	1. Provisions pour impôts futurs sur le revenu	14,849	-	2,570	-	17,419	8,696	120,442	146,557
	2. Autres réserves	33,204	-	-	-	33,204	1,044	232,687	266,935
	Total partiel, poste 9	48,053	-	2,570	-	50,623	9,740	353,129	413,492
10	Autres éléments de passif	38,378	-	271	-	38,649	208	1,736	40,593(10)
11	Avoir des propriétaires (valeur nette):								
	1. Capital-actions:								
	i) Administration publique fédérale ..	1,490,714	-	-	-	1,490,714	6,586	40,296	1,537,596
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	5,180	-	-	-	5,180	-	47,000	52,180
	vii) Autres	4,349(11)	-	-	-	4,349	-	-	4,349
	Total partiel	1,500,243	-	-	-	1,500,243	6,586	87,296	1,594,125
	2. Fonds de roulement net d'intérêts fourni par:								
	i) Administration publique fédérale ..	-	1,006	9,000	-	10,006	44,966	-	54,972
	3. Immobilisations transférées par:								
	i) Administration publique fédérale ..	631,935	13,761	1,020	-	646,716	-	-	646,716
	4. Autres éléments du patrimoine détenus par:								
	i) Administration publique fédérale ..	217,076	-	22,799	8,301	248,176	13,262	45,300	306,738
	vii) Autres	-	-	-	-	-	82	5,260	5,342
	Total partiel	217,076	-	22,799	8,301	248,176	13,344	50,560	312,080
	5. Réserves:								
	1) Pour éventualités	-	-	-	-	-	223	-	223
	2) Pour expansion des installations	-	-	-	2,336	2,336	-	-	2,336
	3) Autres réserves	8,302	-	-	809	9,111	100	-	9,211
	Total partiel	8,302	-	-	3,145	11,447	323	-	11,770
	6. Bénéfices non répartis	- 133,874	-	20,129	1,327	- 112,418	103,334	50,468	41,384
	Total partiel, poste 11	2,223,682	14,767	52,948	12,773	2,304,170	168,553	188,324	2,661,047
12	<u>Total du passif et de la valeur nette</u>	<u>5,699,037</u>	<u>14,767</u>	<u>224,484</u>	<u>56,772</u>	<u>5,995,060</u>	<u>1,331,114</u>	<u>6,037,634</u>	<u>13,363,808</u>

(1) Sauf la Banque du Canada. Voir la présentation spéciale au Tableau 11.
(2) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la Classification type des industries considère comme administration publique.
(3) Comprend les transactions entre les entreprises mères de l'administration publique et leurs filiales.
(4) Amortissement accumulé déduit: transports: 1,504,923; communications: 101,809; électricité: 9,259; commerce de gros et industrie manufacturière: 161,184; finances, assurances, affaires immobilières et autres: 23,516; total: 1,800,691. Parmi les valeurs immobilisées sont compris les biens détenus en vue de la vente par les entreprises financières et évalués à 229,729, et un montant indéterminé représentant l'intérêt capitalisé durant la construction de valeurs immobilisées destinées aux services de transport et de communications. Ces chiffres ne comprennent pas les usines appartenant à l'administration publique, ni les canaux et autres biens immeubles exploités ou administrés par les entreprises; leur total est évalué à 82,670.
(5) Consiste en billets et obligations non négociables d'entreprises publiques fédérales et figurant au passif au compte de contrepartie des prêts.
(6) A recevoir de filiales n'appartenant pas au secteur public.
(7) Voir l'analyse des valeurs en portefeuille au Tableau 4.
(8) Comprend principalement les fonds des compagnies d'assurance et les fonds créés en prévision d'engagements imposés au gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.
(9) Dont 1,130,879 garantis par le gouvernement fédéral.
(10) Dont 2,349 en dépôts de garantie au titre de la construction.
(11) Actions de filiales détenues par le public.

TABLEAU 2. Recettes et dépenses ordinaires par branche d'activité(1), exercice clos le plus près du 31 décembre 1968

N ^o		Transport, communications et autres services d'utilité publique				Total partiel, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industrie manufacturière	Finances, assurances, affaires immobilières et autres(2)	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
		milliers de dollars							
	<u>Recettes</u>								
1	Recettes produites par la vente de biens et de services	1,474,955(3)	2,225	70,265	7,389	1,554,834	603,776	7,405	2,166,015
2	Revenus de placement:								
	1. Intérêts:								
	i) Administration publique fédérale ..	4,169	—	954	44	5,167	176	8,160	13,503
	ii) Entreprises publiques fédérales ...	18,241	—	—	—	18,241	—	—	18,241
	iii) Administrations publiques provinciales	183	—	—	—	183	—	—	183
	v) Administrations publiques municipales	—	—	—	—	—	37	1,141	1,178
	vii) Autres	4,732	—	—	—	4,732	799	305,297	310,828
	Total partiel	27,325	—	954	44	28,323	1,012	314,598	343,933
	2. Autres revenus	7,143	—	—	—	7,143	—	986	8,129
	Total partiel, poste 2	34,468	—	954	44	35,466	1,012	315,584	352,062
3	Revenus locatifs	6,754	—	—	—	6,754	—	8,955	15,709
4	Contributions des administrations publiques:								
	i) Administration publique fédérale(4)	—	136	144,374	—	144,510	—	—	144,510
5	Autres recettes ordinaires	9,322	48	817	108	10,295	16,634	1,139	28,068
6	Total des recettes ordinaires	1,525,499	2,409	216,410	7,541	1,751,859	621,422	333,083	2,706,364
	<u>Dépenses</u>								
1	Coût des biens et services vendus:								
	1. Salaires et traitements	723,389	978	82,583	2,414	809,364	44,317	26,197	879,878
	2. Prélèvements nets sur les stocks (+) ou additions nettes (-) aux stocks	- 2,268	- 23	680	- 68	- 1,679	- 138,058	—	- 139,737
	3. Autres achats de biens et de services	552,991	1,479	107,052	2,508	664,030	683,901	19,156	1,367,087
	Total partiel, poste 1	1,274,112	2,434	190,315	4,854	1,471,715	590,160	45,353	2,107,228
2	Provision pour amortissement et remplacement ..	163,028	—	17,349	888	181,265	14,171	2,127	197,563
3	Intérêt sur la dette:								
	i) Administration publique fédérale	58,051	—	7,335	1,447	66,833(5)	—	256,163	322,996
	ii) Entreprises publiques fédérales ...	18,247	—	—	—	18,247	—	—	18,247
	vii) Autres	62,434	—	—	—	62,434	10,766	146	73,346
	Total partiel, poste 3	138,732	—	7,335	1,447	147,514	10,766	256,309	414,589
4	Autres dépenses ordinaires	5,663	—	—	—	5,663	—	3,167	8,830
5	Total des dépenses ordinaires	1,581,535	2,434	214,999	7,189	1,806,157	615,097	306,956	2,728,210
6	Bénéfice net (+) ou perte nette (-) avant provision pour impôts sur le revenu	- 56,036	- 25	1,411	352	- 54,298	6,325(6)	26,127	- 21,846
7	Impôt estimatif sur le revenu	8,374	—	6,195	—	14,569	1,966	10,457	26,992
8	Bénéfice net (+) ou perte nette (-) après provision pour impôts sur le revenu	- 64,410	- 25	- 4,784	352	- 68,867	4,359(6)	15,670	- 48,838
9	Total des dépenses ordinaires plus bénéfice net ou moins perte nette	1,525,499	2,409	216,410	7,541	1,751,859	621,422	333,083	2,706,364

(1) Sans la Banque du Canada; voir Tableau 9.

(2) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la Classification type des industries considère comme administration publique.

(3) Comprend les subventions versées par l'administration publique fédérale aux Chemins de fer nationaux: Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, 11,900 - Loi nationale sur les transports, 55,100 total: 67,000.

(4) Les contributions de l'administration publique fédérale inscrites aux comptes des revenus ordinaires et des bénéfices non répartis figurent au Tableau 5.

(5) Ne comprend pas l'intérêt capitalisé des immobilisations en cours: 1,481.

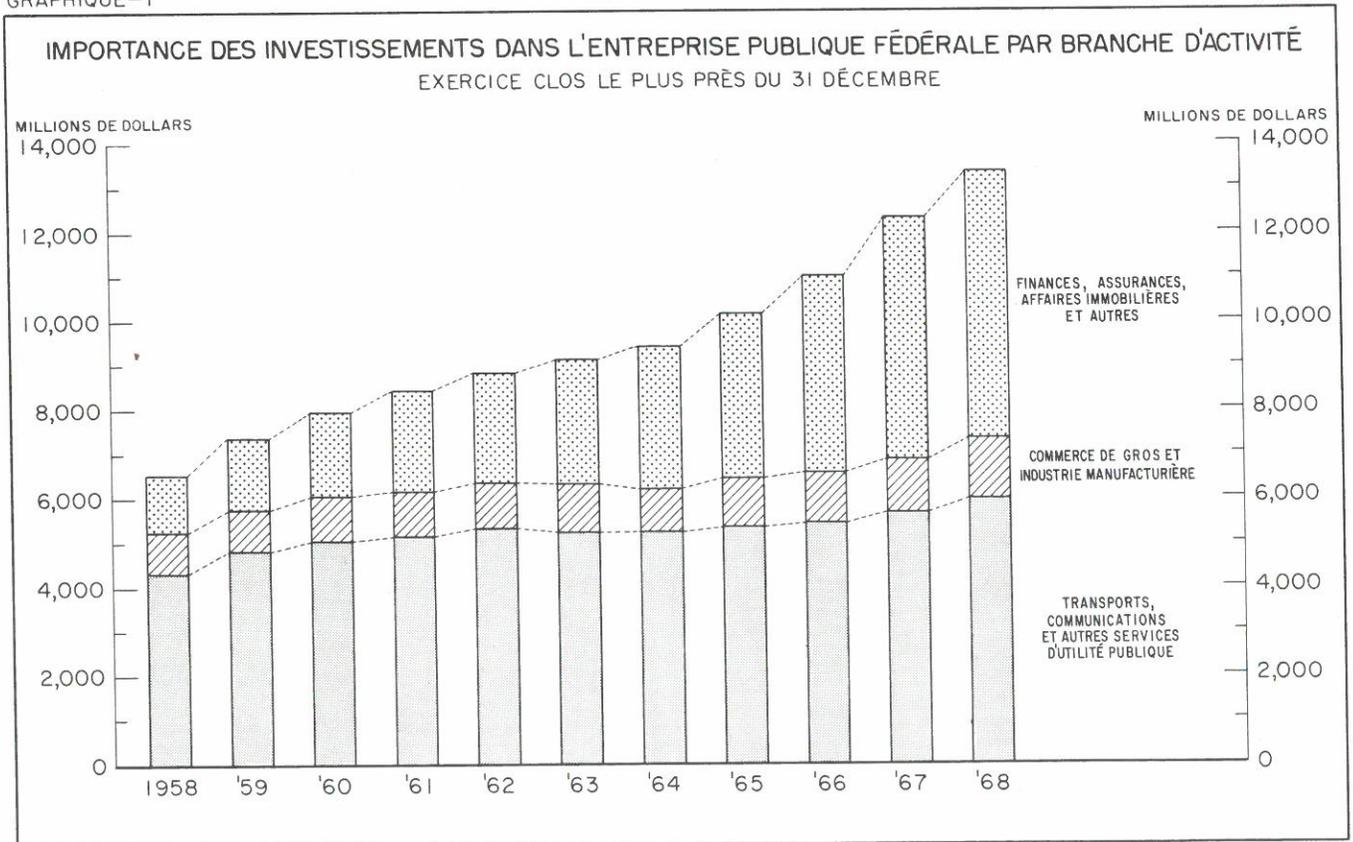
(6) Comprend les bénéfices de la Commission canadienne du blé qui sont distribués aux producteurs de céréales.

TABLEAU 3. Analyse des transactions nettes au compte des bénéfiques non répartis, par branche d'activité(1), exercice clos le plus près du 31 décembre 1968

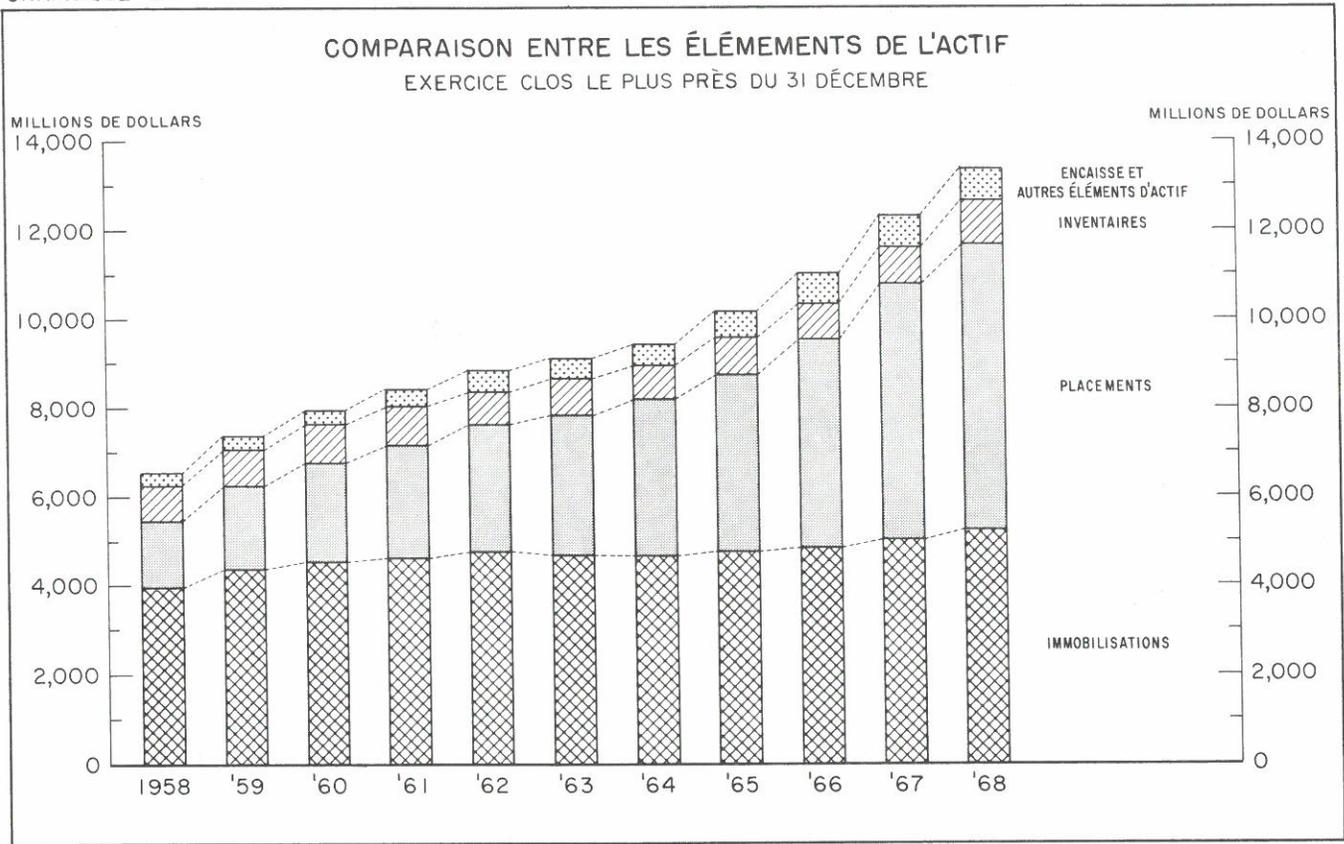
N°	Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total partiel, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industrie manufacturière	Finances, assurances affaires immobilières et autres	Total
	Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
milliers de dollars								
1	- 129,516	1,600	19,625	1,217	- 107,074	330,261	47,358	270,545
2	- 64,410	- 25	- 4,784	352	- 68,867	4,359	15,670	- 48,838
3	590	-	35	-	555	14	3,742	4,311
4	- 740	-	-	- 243	- 983	-	- 12,176	- 13,159
5	805	-	-	-	805	- 337	1,533	2,001
6	59,268	-	3,955	-	63,223	-	6,000	69,223
7	Répartition des bénéfices:							
1. Dividendes payés:								
i) Administration publique fédérale ..	-	-	-	-	-	- 3,000	- 11,659	- 14,659
ii) Entreprises publiques fédérales ...	- 200	-	-	-	- 200	-	-	- 200
2. Autres paiements:								
i) Administration publique fédérale ..	- 162	-	-	-	- 162	- 208	-	- 208
ii) Entreprises publiques fédérales ...	-	-	-	-	-	-	-	- 162
vii) Autres	-	-	-	-	-	- 359,166	-	- 359,166
Total partiel, poste 7	- 362	-	-	-	- 362	- 362,374	- 11,659	- 374,395
8	- 4,849	- 25	- 864	109	- 5,629	- 358,338	3,110	- 360,857
9	- 134,365	1,575	18,761	1,326	- 112,703	- 28,077	50,468	- 90,312

(1) Ne comprend pas la Banque du Canada; voir Tableau 10.
 (2) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la Classification type des industries considère comme administration publique.
 (3) Poste des dépenses, Tableau 2.
 (4) Les contributions de l'administration publique fédérale inscrites aux comptes des recettes ordinaires et des bénéfices non répartis figurent au Tableau 5.

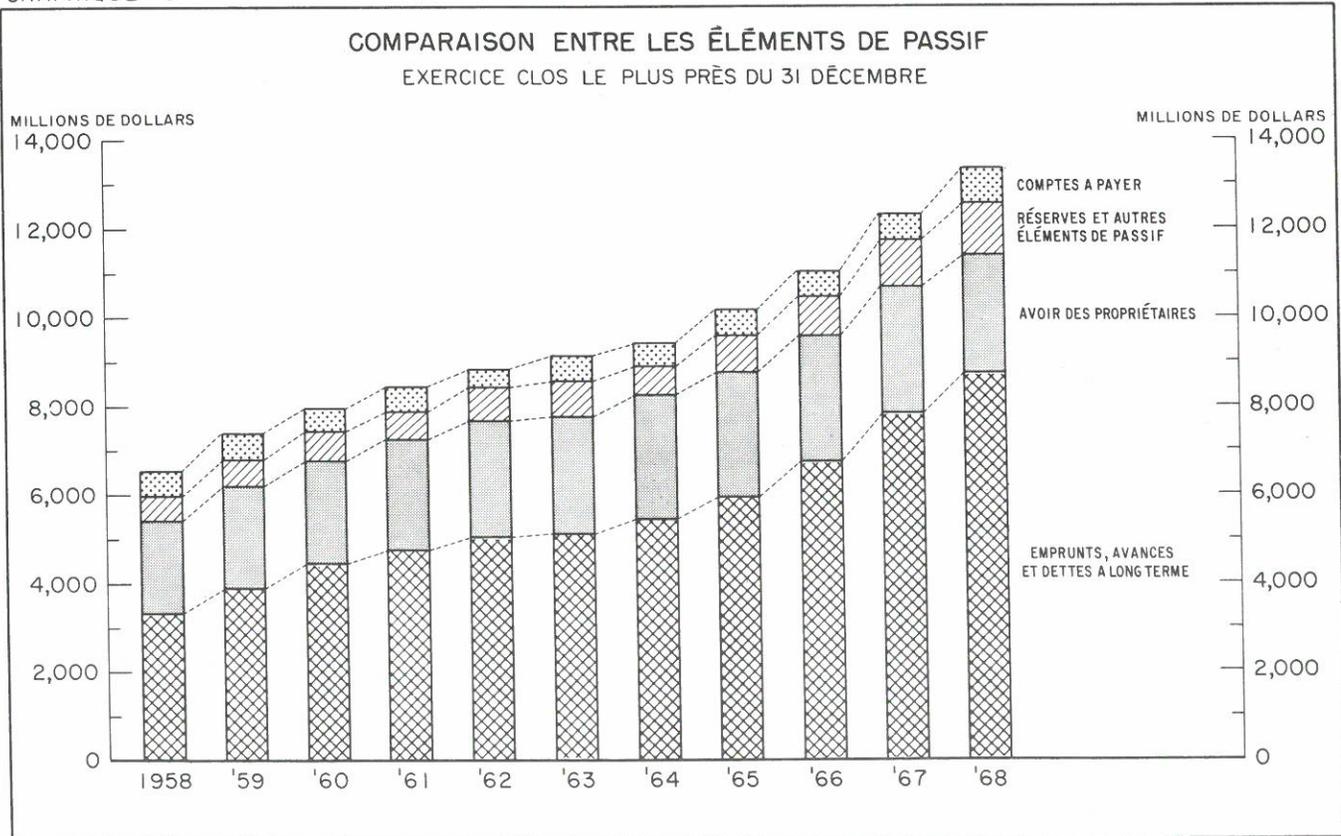
GRAPHIQUE-1



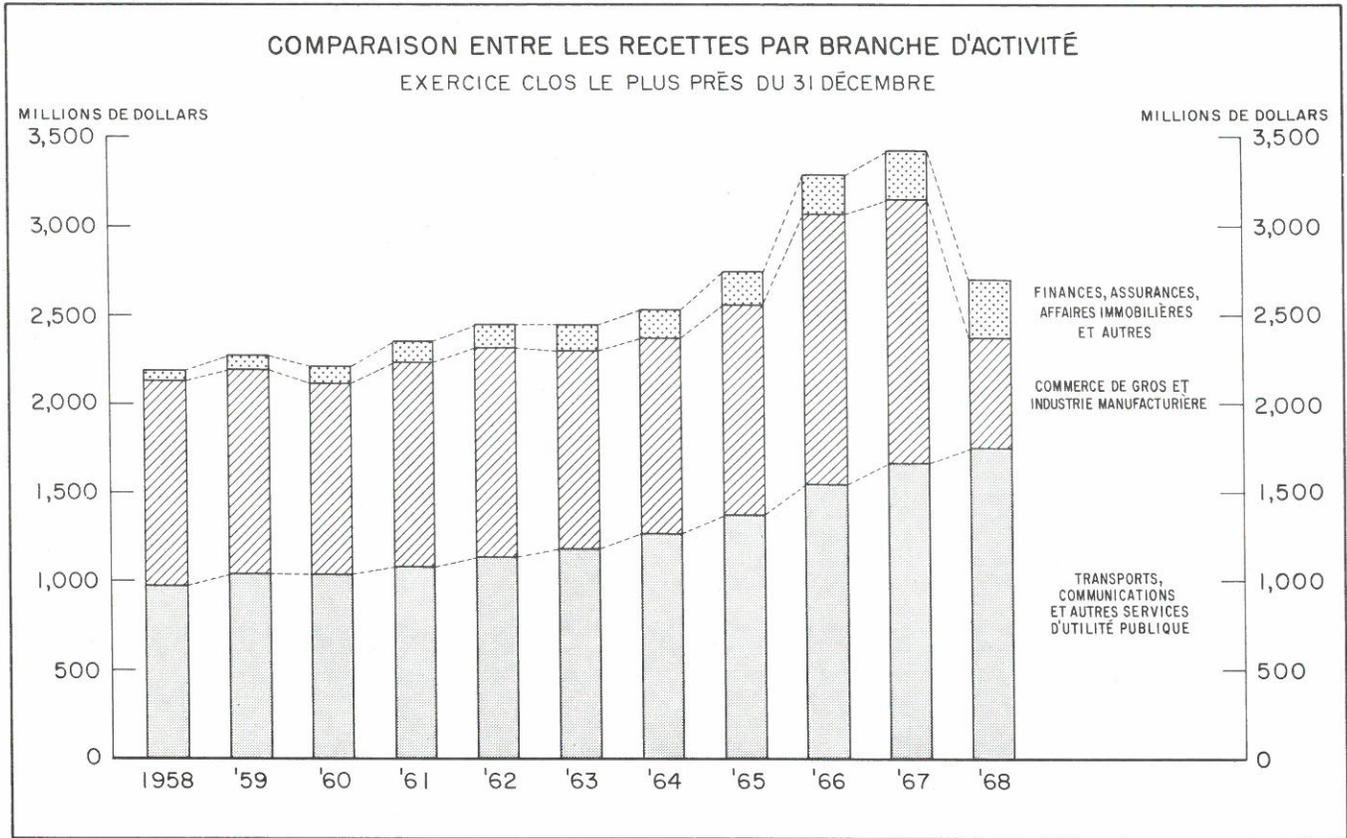
GRAPHIQUE - 2



GRAPHIQUE - 3



GRAPHIQUE - 4



GRAPHIQUE - 5

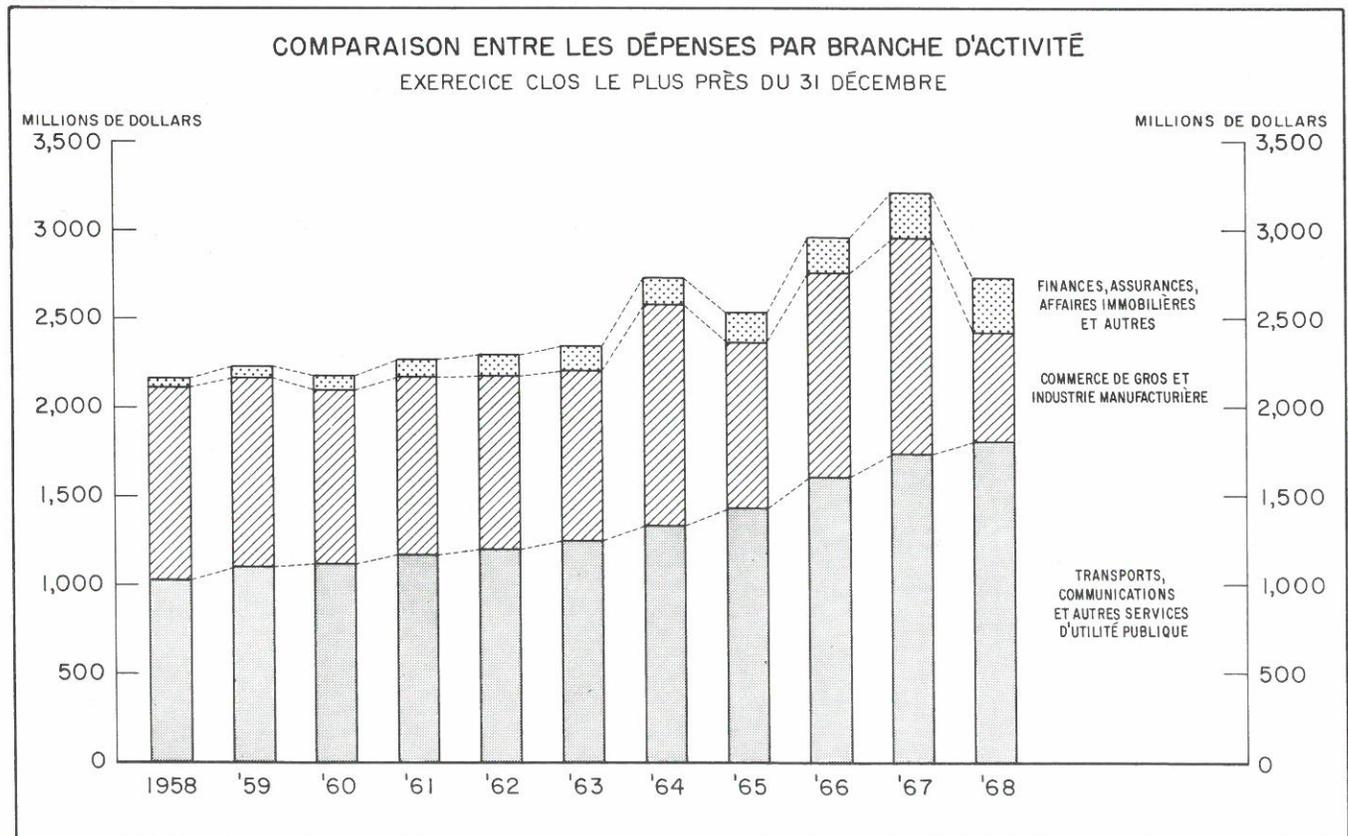


TABLEAU 4. Analyse des valeurs en portefeuille(1), y compris celles des fonds réservés, par branche d'activité à la fin de l'exercice clos le plus près du 31 décembre (Postes 9 et 11 de l'actif)(2)

N ^o		Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total partiel, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industrie manufacturière	Finances, assurances, affaires immobilières et autres	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
milliers de dollars									
1	Bons du Trésor du gouvernement fédéral:								
	Poste 9 de l'actif	20,393	-	-	-	20,393	-	2,485	22,878
2	Obligations émises et garanties par le gouvernement fédéral:								
	Poste 9 de l'actif	634	-	-	-	634	556	17,920	19,110
	Poste 11 de l'actif	52,009	-	-	-	52,009	-	151,270	203,279
	Total partiel	52,643	-	-	-	52,643	556	169,190	222,389
3	Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux et les administrations municipales:								
	Poste 9 de l'actif	-	-	-	-	-	765	-	765
	Poste 11 de l'actif	12,950	-	-	-	12,950	-	-	12,950
	Total partiel	12,950	-	-	-	12,950	765	-	13,715
4	Obligations de sociétés constituées au Canada et d'institutions:								
	Poste 9 de l'actif	29,516(4)	-	-	-	29,516	-	-	29,516
	Poste 11 de l'actif	2,095	-	-	-	2,095	-	-	2,095
	Total partiel	31,611	-	-	-	31,611	-	-	31,611
5	Actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes:								
	ii) Entreprises publiques fédérales(5):								
	Poste 9 de l'actif	5,004	-	-	-	5,004	187	-	5,191
	vii) Autres:								
	Poste 9 de l'actif	24,000(6)	-	-	-	24,000	-	-	24,000
	Total partiel	29,004	-	-	-	29,004	187	-	29,191
6	Placements à l'étranger:								
	Poste 9 de l'actif	3,740(6)	-	-	-	3,740	27,152	-	30,892
	Poste 11 de l'actif	39	-	-	-	39	-	-	39
	Total partiel	3,779	-	-	-	3,779	27,152	-	30,931
7	Ensemble des valeurs détenues:								
	Poste 9 de l'actif	83,287	-	-	-	83,287	28,660	20,405	132,352
	Poste 11 de l'actif	67,093	-	-	-	67,093	-	151,270	218,363
	Total global	150,380	-	-	-	150,380	28,660	171,675	350,715

(1) Ne comprend pas la Banque du Canada.

(2) Comprend également les avoirs suivants des fonds réservés:

	Transports, communications et autres services d'utilité publique	Finances, assurances, affaires immobilières et autres	Total
Encaisse	19,814	2,277	22,091
Intérêt couru: i) Administration publique fédérale	-	2,215	2,215
vii) Autres	-	393	393
Propriétés foncières	-	7,225	7,225
Hypothèques	-	69,291	69,291
Autres éléments d'actif	- 3,208	108,237(7)	105,029
Total	16,606	189,638	206,244

(3) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la Classification type des industries considère comme administration publique.

(4) Dont 26,694 représentent la valeur des obligations de filiales privées.

(5) Comprend les transactions entre les entreprises mères de l'administration publique fédérale et leurs filiales.

(6) Investissements dans les filiales privées.

(7) Dont 108,223 représentent les engagements du gouvernement du Canada en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

TABLEAU 5. Contributions de l'administration publique fédérale figurant aux comptes des recettes ordinaires et des bénéfices non répartis(1) de l'exercice clos le plus près du 31 décembre 1968

	Milliers de dollars
Recettes ordinaires:	
Société Radio-Canada:	
Subventions d'exploitation	144,374
Elévateurs de l'État:	
Services fournis gratuitement par les ministères fédéraux	136
Total partiel des revenus ordinaires	144,510
Bénéfices non répartis:	
Contributions applicables au déficit d'exploitation:	
Société Radio-Canada	3,955
Le Réseau des chemins de fer nationaux du Canada:	
Chemins de fer nationaux	29,176
Service de bacs de Terre-Neuve	13,000
Service de bacs de l'île-du-Prince-Édouard	4,800
Société du crédit agricole	6,000
Conseil des ports nationaux	2,635
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent	11,131(2)
Total partiel des bénéfices non répartis	70,697
Total des contributions de l'administration publique fédérale figurant aux comptes des recettes ordinaires et des bénéfices non répartis	215,207

(1) Deux entreprises ont en outre reçu des subventions à la production.

(2) Comprend en apport de 8,982 destiné à réduire le déficit d'exploitation du canal Welland pour l'année.

TABLEAU 6. Tableau comparatif des variations de l'actif, du passif et de la valeur nette à la fin des exercices clos le plus près du 31 décembre(1)

	1968	1967	Variation	
			Montant	Pourcentage(2)
			1968-1967	1968-1967
millions de dollars				
<u>Actif</u>				
Encaisse	114	99	15	15.15
Comptes à recevoir	415	415	-	-
Stocks	969	809	160	19.78
Immobilisations	5,230	5,017	213	4.25
Placements, y compris prêts, avances et fonds réservés	6,431	5,779	652	11.28
Autres éléments d'actif	205	191	14	7.33
Total	13,364	12,310	1,054	8.56
<u>Passif et valeur nette</u>				
Comptes à payer	783	591	192	32.49
Emprunts, avances et dettes à long terme	8,731	7,837	894	11.41
Réserves pour dettes anticipées	414	395	19	4.81
Autres éléments de passif	775	634	141	22.24
Avoir des propriétaires (valeur nette)	2,661	2,853	- 192	- 6.73
Total	13,364	12,310	1,054	8.56

(1) Sans la Banque du Canada.

(2) Fondé sur les chiffres non arrondis.

TABLEAU 7. Éléments de l'actif, du passif et de la valeur nette exprimés en pourcentage du total à la fin de l'exercice clos le plus près du 31 décembre(1)

	1968	1967
<u>Actif</u>		
Encaisse	0.9	0.8
Comptes à recevoir	3.1	3.4
Stocks	7.3	6.6
Immobilisations	39.1	40.8
Placements, y compris prêts, avances et fonds réservés	48.1	46.9
Autres éléments d'actif	1.5	1.5
Total	100.0	100.0
<u>Passif et valeur nette</u>		
Comptes à payer	5.8	4.8
Emprunts, avances et dettes à long terme	65.3	63.6
Réserves pour dettes anticipées	3.1	3.2
Autres éléments de passif	5.8	5.2
Avoir des propriétaires (valeur nette)	20.0	23.2
Total	100.0	100.0

(1) Sans la Banque du Canada.

TABLEAU 8. Tableau comparatif des recettes, des dépenses et des bénéfices nets des exercices clos le plus près du 31 décembre(1)

	1968	1967	Variation	
			Montant	Pourcentage(2)
			1968-1967	1968-1967
millions de dollars				
<u>Recettes</u>				
Recettes produites par la vente de biens et de services	2,166	2,950	- 784	- 26.6
Revenus de placements	352	293	59	20.1
Autres revenus	188	186	2	1.1
Total	2,706	3,429	- 723	- 21.1
<u>Dépenses</u>				
Coût des marchandises vendues	2,107	2,676	- 569	- 21.3
Amortissement	198	181	17	9.4
Intérêts	415	342	73	21.1
Autres dépenses	9	12	- 3	- 25.0
Total	2,729	3,211	- 482	- 15.0
Bénéfice net avant impôts	- 23	218	- 241	- 110.1

(1) Sans la Banque du Canada.

(2) Fondés sur des chiffres non arrondis.

TABLEAU 9. Comparaison des recettes et des dépenses ordinaires de la Banque du Canada, exercice clos le plus près du 31 décembre 1968 et 1967

N°(1)	1968	1967	Variation	
milliers de dollars				
<u>Recettes</u>				
2	Revenu de placements:			
	203,502	193,444	10,058	
6	Total des recettes ordinaires	203,502	193,444	10,058
<u>Dépenses</u>				
1	Coût des biens et services:			
	7,381	6,619	762	
	9,898	9,742	156	
	Total partiel, poste 1	17,279	16,361	918
3	Intérêt sur la dette, versé:			
	68	59	9	
5	Total des dépenses ordinaires	17,347	16,420	927
6	Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	186,155	177,024	9,131
9	Total des dépenses ordinaires plus bénéfice net	203,502	193,444	10,058

(1) Les numéros des postes correspondent à ceux du Tableau 2.

TABLEAU 10. Comparaison des opérations nettes au compte des bénéfices non répartis de la Banque du Canada, exercice clos le plus près du 31 décembre 1968 et 1967

N°(1)	1968	1967	Variation	
milliers de dollars				
1	Solde en début d'année			
	-	-	-	
2	Bénéfice net ou perte nette de l'année	186,155	177,024	9,131
7	Répartition des bénéfices:			
	186,155	177,024	9,131	
8	Additions nettes(+) ou déductions nettes(-)			
	-	-	-	
9	Solde en fin d'année			
	-	-	-	

(1) Les numéros des postes correspondent à ceux du Tableau 3.

TABEAU 11. Bilan comparatif de la Banque du Canada, exercices clos le plus près du 31 décembre 1968 et 1967

N°(1)		1968	1967	Variation
	<u>Actif</u>			
1	Encaisse et dépôts: Change étranger - Livres sterling et dollars des États-Unis	95,765	90,641	5,124
	Autres devises	156	252	- 96
	Total partiel, poste 1	95,921	90,893	5,028
5	Revenus en cours: 1. Intérêts - intérêts courus sur placements:			
	i) Administration publique fédérale			
	ii) Entreprises publiques fédérales	50,940	46,474	4,466
	vii) Autres			
7	Immobilisations: Immeubles de la Banque (terrains, bâtiments et mobilier) au prix coûtant, moins l'amortissement accumulé	22,150	17,348	4,802
8	Prêts et avances à recevoir: ii) Des entreprises publiques fédérales: obligations non garanties de la Banque d'expansion industrielle	305,042	270,231	34,811
	vii) Autres: banques à charte et banques d'épargne	5,000	3,000	2,000
	Total partiel, poste 8	310,042	273,231	36,811
9	Valeurs en portefeuille: 1. Bons du Trésor du gouvernement fédéral	453,369	538,304	- 84,935
	2. Obligations émises et garanties par le gouvernement fédéral	3,431,254	3,209,804	221,450
	7. Actions ordinaires et privilégiées, canadiennes:			
	ii) Entreprises publiques fédérales: Banque d'expansion indus- trielle, prix d'achat du capital-actions émis	49,000	45,000	4,000
	8. Placements à l'étranger: autres titres, gouvernement des États- Unis d'Amérique	10,752	10,710	42
	Total partiel, poste 9	3,944,375	3,803,818	140,557
13	Autres éléments d'actif: Chèques sur autres banques	152,237	105,584	46,653
	Solde net des recettes et des déboursés de l'administration publique fédérale en cours de règlement	58,183	72,996	- 14,813
	Autres	1,717	1,280	437
	Total partiel, poste 13	212,137	179,860	32,277
14	Ensemble de l'actif	4,635,565	4,411,624	223,941
	<u>Passif</u>			
2	Prêts, avances et effets à payer à court terme: 2. Autres prêts et avances:			
	i) Administration publique fédérale:			
	Dépôts du gouvernement du Canada	47,448	42,171	5,277
	Dettes payables en livres sterling, en dollars des États-Unis d'Amérique ou en autres devises	26,984	32,368	- 5,384
	Total partiel	74,432	74,539	- 107
	vii) Autres:			
	Dépôts des banques à charte et d'autres banques	1,114,327	1,062,017	52,310
	Dettes payables en livres sterling, en dollars des États-Unis d'Amérique ou en autres devises	1,301	2,451	- 1,150
	Autres	38,380	37,926	454
	Total partiel	1,154,008	1,102,394	51,614
	Total partiel, poste 2.2	1,228,440	1,176,933	51,507
3	Billets: Billets en circulation	3,229,211	2,978,940	250,271
	Total partiel, poste 2	4,457,651	4,155,873	301,778
10	Autres éléments de passif: Chèques de la Banque du Canada en cours de règlement	146,460	224,407	- 77,947
	Autres	1,454	1,344	110
	Total partiel, poste 10	147,914	225,751	- 77,837
11	Avoir des propriétaires (valeur nette): 1. Actions détenues:			
	i) Administration publique fédérale:			
	Capital versé	5,000	5,000	-
	5. Réserves: fonds de réserve	25,000	25,000	-
	Total partiel, poste 11	30,000	30,000	-
	Ensemble du passif	4,635,565	4,411,624	223,941

(1) Les numéros des postes correspondent à ceux du Tableau 1.

TEXTE EXPLICATIF

Définition de l'entreprise publique

Les services assurés de nos jours par les administrations publiques sont de nature diverse. La prestation en est assurée par des organismes de formes variées, qu'il est possible de classer en:

- a) Organismes ministériels
- b) Fonds et organismes spéciaux
- c) Institutions
- d) Fonds de fiducie
- e) Entreprises

Les services de nature générale, tels que la protection des personnes et de la propriété, la santé et le bien-être social, l'éducation et les travaux publics assurés par la plupart des administrations publiques, sont ordinairement financés au moyen des recettes ordinaires ou de fonds remboursables au moyen des recettes ordinaires. Le public paie un prix modique pour certains services de nature générale, mais dans la plupart des cas il n'existe pas de rapport entre le prix que paie le particulier et l'usage qu'il fait du service ou le bénéfice qu'il en retire.

Certaines autres activités du secteur public sont cependant d'un caractère tout à fait différent, en ce qu'elles concernent la production de biens et de services qui sont livrés à la consommation à un prix qui doit couvrir la totalité ou une grande partie des frais de production et, dans certains cas, produire un bénéfice. Ces entreprises revêtent ordinairement la forme d'une société de la Couronne ou d'un organisme spécial ayant des pouvoirs déterminés, assujettis à un certain contrôle financier du gouvernement et responsables envers le public. Le capital est fourni par le gouvernement sous forme d'avances et de prêts directs, d'actions souscrites par le gouvernement ou grâce à un emprunt à l'extérieur souvent garanti par le gouvernement.

Dans la plupart des cas, l'activité de ces entreprises est de nature franchement commerciale ou industrielle. Elles font concurrence à l'entreprise privée et sont parfois exploitées sous un régime monopolistique. Elles ressemblent davantage à des sociétés privées qu'à des organismes sans but lucratif ou à des établissements non commerciaux, dont la nature justifierait plus volontiers du classement que l'on applique aux activités de l'administration générale.

Afin qu'il y ait uniformité et comparabilité lors de la refonte des renseignements relatifs aux finances publiques dans le cadre d'une classification économique et fonctionnelle, ces deux formes distinctes d'activités publiques ont été divisées en:

- 1) administration générale, qui regroupe les activités générales ou non commerciales, et
- 2) entreprises publiques, qui regroupent les activités de type commercial ou industriel.

Pour définir l'activité des entreprises publiques, il faut d'abord établir certains critères.

On considère les entreprises publiques comme des organismes créés par une autorité politique dans le but exprès de produire des biens ou des services destinés à être vendus à un prix censé généralement couvrir les frais. L'élément essentiel qui distingue une entreprise publique d'une administration générale est le prix que celle-là exige pour ses services suivant l'usage qui en est fait. Elle peut ainsi payer la plupart de ses frais sur le produit des ventes sans avoir recours aux fonds publics.

Il y a exception cependant dans le cas d'un organisme central établi pour fournir des biens et des services principalement à l'autorité dont il relève et aux administrations publiques d'autres échelons. On assimile un tel organisme à un fonds de roulement de l'administration générale. La caisse renouvelable de la Production de défense constitue un bon exemple de ce genre d'organisme.

La distinction entre un fonds spécial et une entreprise publique est difficile à faire. En dernière analyse, il s'agit de savoir si les particuliers ont la faculté de se procurer les biens et les services fournis. Si le particulier n'a pas cette faculté, l'organisme est considéré comme fonds spécial et compris dans l'administration générale.

Les autres caractéristiques, en général facilement reconnaissables, d'une entreprise publique sont les suivantes:

1. elle est dotée de la personnalité juridique;
2. elle tient une comptabilité séparée;
3. son activité est permanente;
4. elle a engagé des capitaux considérables;
5. elle est assujettie à l'impôt sur le revenu;
6. ses employés ne sont pas soumis à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique;
7. elle tient une comptabilité d'exercice;
8. sa comptabilité comporte des provisions pour amortissement.

Lorsqu'un service de l'administration générale exerçait accessoirement une activité d'entreprise, on n'a pas tenté d'isoler cette dernière. Un exemple de ce genre d'activité est constitué par les travaux de laboratoire et les projets de recherche du Conseil national de recherches pour le compte du secteur privé.

Pour créer une entreprise commerciale publique, on a le plus souvent recours à une loi spéciale; cette dernière en définit les buts, les pouvoirs et les fonctions.

La Loi sur l'administration financière, adoptée en vue de permettre la gestion financière de l'administration publique fédérale, y compris la vérification des comptes publics, prévoit également le contrôle financier des sociétés de la Couronne. Ce contrôle s'exerce du fait de l'obligation de soumettre des prévisions budgétaires au Parlement, d'élaborer un budget des immobilisations et un budget d'exploitation, des états financiers et des rapports annuels; à cela s'ajoutent les vérifications faites par l'Auditeur général ou, dans certains cas, par un expert-comptable privé.

Les annexes "C" et "D" de la Loi sur l'administration financière définissent deux catégories de "corporations de la Couronne": les "corporations de mandataire" et les "corporations de propriétaire". Les entreprises qui font l'objet du présent rapport appartiennent à ces deux classes, sauf la Banque du Canada, la Commission canadienne du blé et la Banque d'expansion industrielle. En raison de leur caractère tout à fait particulier, ces entreprises sont régies par les lois mêmes qui les ont créées. Les Élévateurs de l'État, exploités par la Commission des grains du Canada en vertu de la Loi sur les grains du Canada, constituent une autre exception à cet égard.

Comparaison avec les comptes nationaux

Du fait que la présente publication ne porte pas sur le même champ statistique que les comptes nationaux et que les séries appartenant à ces derniers prennent en compte des frais bancaires imputés, le bénéfice net ou la perte nette (figurant au poste 6 des dépenses du Tableau 2) et la provision pour amortissement (figurant au poste 2 des dépenses du Tableau 2) diffèrent respectivement des revenus de placement des gouvernements et des provisions pour consommation de capital que l'on trouve actuellement dans les comptes nationaux.

Si l'on veut aligner les postes en question sur les chiffres des comptes nationaux, il faudra procéder aux redressements suivants:

- a) augmenter les deux postes des montants dépensés par la Banque du Canada et la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967;
- b) augmenter les seuls "bénéfices nets" des estimations au titre du fonds de change, du ministère des Postes, de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, des services bancaires fournis gratuitement à l'administration fédérale (constituant donc un revenu);
- c) diminuer les deux postes des montants attribués à la Société Radio-Canada, à la Commission canadienne du blé et à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Comparaison avec la présentation du volume III des comptes publics

Le volume III des comptes publics du Canada contient la liste des états financiers de toutes les sociétés de la Couronne régies par la Loi sur l'administration financière. Les sociétés suivantes ne paraissent pas dans la présente publication du fait qu'elles ne répondent pas aux critères établis pour les entreprises publiques:

- a) L'Énergie atomique du Canada Limitée
- b) Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967
- c) Commission canadienne du lait
- d) Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
- e) Office canadien des provendes
- f) Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada
- g) Société de développement du Cap-Breton
- h) Compagnie des Jeunes Canadiens
- i) Construction de Défense (1951) Limitée
- j) Corporation du Centre national des Arts
- k) Commission des champs de bataille nationaux
- l) Commission de la capitale nationale

Certains organismes ne sont pas repris au volume III des comptes publics mais répondent aux critères établis pour les entreprises publiques; ils sont de ce fait pris en compte dans la présente publication. Il s'agit en l'occurrence du Service de bacs de Terre-Neuve, du Service de bacs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Service de bacs Yarmouth-Bar Harbour, exploités par les Chemins de fer nationaux du Canada pour le compte du gouvernement fédéral. Dans un souci de contrôle comptable et financier les élévateurs de l'État sont exploités au même titre qu'une Direction du gouvernement fédéral; bien qu'ils soient pris en compte dans les présentes statistiques, ils ne constituent donc pas une société de la Couronne. Leurs états financiers sont annexés à la section des comptes publics qui traite du ministère de l'Agriculture.

Législation relative aux entreprises publiques

Pour créer une entreprise commerciale publique on a le plus souvent recours à une loi spéciale; cette dernière en définit les buts, les pouvoirs et les fonctions.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, époque où l'on procéda fréquemment à la création de sociétés, le ministre des Munitions et des Approvisionnements reçut l'autorisation de faire constituer des sociétés en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes (appelée jusqu'alors Loi sur les compagnies). En 1946, l'adoption de la Loi sur le fonctionnement des compagnies publiques permit de réglementer l'activité des quelques rares compagnies formées en vertu de la Loi sur les compagnies. Les dispositions financières de la Loi sur le fonctionnement des compagnies publiques furent abrogées par la promulgation, en octobre 1952, de la Loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, c. 116) et de ses modifications.

La Loi sur l'administration financière prévoit la gestion financière de l'administration publique fédérale, la vérification des comptes publics et le contrôle financier des sociétés de la Couronne. Le contrôle financier s'exerce du fait de l'obligation de soumettre des prévisions budgétaires au Parlement, d'élaborer un budget des immobilisations et un budget d'exploitation, des états financiers et des rapports annuels; à cela s'ajoutent les vérifications faites par l'Auditeur général ou, dans certains cas, par un expert-comptable privé.

La partie VII de la Loi sur l'administration financière définit trois catégories de "corporations de la Couronne": les "corporations de département", les "corporations de mandataire" et les "corporations de propriétaire". Les entreprises qui font l'objet du présent rapport appartiennent aux deux dernières catégories, sauf la Banque du Canada, la Commission canadienne du Blé et la Banque d'expansion industrielle; en raison de leur caractère tout à fait particulier, ces entreprises sont régies par les lois mêmes qui les ont créées.

Les Élévateurs de l'État, exploités par la Commission des grains du Canada en vertu de la Loi sur les grains du Canada, constituent une autre exception à cet égard.

ENTREPRISES PUBLIQUES FÉDÉRALES FIGURANT DANS LE BULLETIN

En 1968, il y avait 27 entreprises publiques fédérales en activité. Ce nombre ne comprend pas la Canadian National (West Indies) Steamships Limited.

Voici la liste des entreprises dont traite le présent bulletin; on y mentionne également la législation qui a permis leur création et leurs principales fonctions.

Liste des entreprises

Nom des entreprises, filiales et sociétés affiliées; chacune des familles d'entreprises est identifiée par une lettre de a) à d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (d)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, SRC 1952, c. 242 et modifications.	1951	Exploite, conjointement avec son homologue américain, depuis le 25 avril 1959, la Voie maritime entre Montréal et le Lac Érié, voie construite entre 1954 et 1959; exploite et administre les canaux sans péage transférés du ministère des Transports à l'Administration de la Voie maritime par l'arrêté en conseil, C.P. 1959-204.
Air Canada (Lignes aériennes Trans-Canada jusqu'au 1 ^{er} janvier 1965) (b) (filiale)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur Air Canada, SRC 1952, c. 268 et modifications.	1937	Assurer des liaisons aériennes régulières intérieures et internationales en Amérique du Nord, ainsi qu'avec les Îles Britanniques, l'Europe continentale et les Antilles.
Les Arsenaux canadiens Limitée(1)	31 mars	Ministre des Approvisionnements et Services	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1945	Fabriquer et perfectionner l'équipement militaire, les munitions et autres pièces pour satisfaire les besoins des forces armées canadiennes, entretenir les installations placées sous sa surveillance et veiller à la conservation des aptitudes requises pour faire fonctionner ces installations.
Banque d'expansion industrielle (a) (filiale)	30 sept.	Ministre des Finances	Loi sur la Banque d'expansion industrielle, SRC 1952, c. 151 et modifications.	1944	Accorder des prêts et des fonds pour le financement du capital social et participer à des contrats de souscription à des émissions de petites et de moyennes entreprises canadiennes qui ne peuvent obtenir les fonds nécessaires d'autres sources à des conditions raisonnables.
Banque du Canada (a) (1)	31 déc.	Ministre des Finances	Loi sur la Banque du Canada, SRC 1952, c. 13 et modifications.	1934	Réglementer le crédit et la monnaie, contrôler et protéger la valeur du dollar canadien sur le marché international, stabiliser le niveau de production du commerce, des prix et de l'emploi dans la mesure où le permet l'action monétaire; remplir les fonctions d'agent financier du gouvernement fédéral.

Liste des entreprises - suite

Nom des entreprises, filiales et sociétés affiliées; chacune des familles d'entreprises est identifiée par une lettre de a) à d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Canadian National (West Indies) Steamships Limited	31 déc.	Ministre des Transports	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modifications.	1927	Avant la vente de sa flotte en août 1958, la société assurait la liaison directe par paquebots avec les Indes occidentales, en vertu de la loi du traité de commerce avec les Indes occidentales de 1926. (Les opérations financières en cours traduisent les revenus provenant des placements et des bénéfices non répartis).
Commission canadienne du blé(1)	31 juil.	Ministre de l'Industrie et du Commerce	Loi sur la Commission canadienne du blé, SRC 1952, c. 44 et modifications.	1935	Organiser de façon ordonnée les marchés interprovincial et extérieur du grain cultivé dans l'Ouest canadien.
Commission d'énergie du Nord canadien	31 mars	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.	Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, SRC 1952, c. 196 et modification.	1948	Fournir de l'énergie à certaines parties des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon de façon à couvrir ses frais et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à toute autre région du Canada; être le mandataire du gouvernement du Canada pour les prêts consentis en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.
Conseil des ports nationaux	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur le Conseil des ports nationaux, SRC 1952, c. 187 et modifications.	1936	Administration de certaines installations portuaires, de silos à grains et de ponts.
Corporation commerciale canadienne	31 mars	Ministre des Approvisionnements et Services	Loi sur la Corporation commerciale canadienne, SRC 1952, c. 35	1946	Favoriser l'expansion du commerce entre le Canada et les autres pays en agissant pour le compte du gouvernement du Canada en tant qu'organisme contractant lorsque d'autres pays désirent acheter des services ou du matériel de défense par des transactions effectuées entre gouvernements; acquérir au Canada des biens, du matériel et des installations que le gouvernement du Canada cède aux autres pays par l'intermédiaire du Fonds d'assistance internationale et d'autres programmes d'aide.
Corporation de disposition des biens de la Couronne	31 mars	Ministre des Approvisionnements et Services	Loi sur les biens de surplus de la Couronne, SRC 1952, c. 260	1949	Écouler les surplus provenant des ministères et des sociétés de la Couronne; être le mandataire des gouvernements étrangers qui désirent vendre leur surplus au Canada; donner mandat à d'autres gouvernements de vendre le surplus canadien qui se trouve dans leur pays. (Auparavant Corporation des biens de guerre, établie en 1944 en remplacement de la Corporation des biens de guerre Limitée constituée en 1943.)

Liste des entreprises - suite

Nom des entreprises, filiales et sociétés affiliées; chacune des familles d'entreprises est identifiée par une lettre de a) à d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Eldorado Aviation Limited (c) (filiale)	31 déc.	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Constituée en vertu de la loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1953	Assurer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte des sociétés Eldorado nucléaire Limitée et Northern Transportation Company Limited.
Eldorado nucléaire Limitée (c)	31 déc.	Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1944	Extraire et affiner des minerais d'uranium et produire des combustibles nucléaires au Canada; comme mandataire du gouvernement fédéral, acheter du minerai concentré d'uranium aux entreprises privées du Canada.
Élévateurs du gouvernement canadien	31 mars	Ministre de l'Agriculture	Loi sur les grains du Canada, SRC, 1952, c. 25 et modifications.	1913	Exploiter les élévateurs terminus sous la direction de la Commission des grains du Canada.
Northern Transportation Company Limited (c) (filiale)	31 déc.	Ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1947	Assurer le transport fluvial à l'intérieur du bassin hydrographique du fleuve McKenzie pour le compte de sa société mère et transporter le matériel destiné au réseau avancé de pré-alerte.
Société Polymer Limitée (1)	31 déc.	Ministre de l'Industrie et du Commerce	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1942	Fabrication de produits en caoutchouc synthétique et de certains produits chimiques; possède cinq filiales: <u>La Polymer Corporation (SAF)</u> , <u>La Polysar Belgium N.V.</u> , <u>la Polysar Nederland, N.V.</u> , <u>la Polysar International S.A.</u> et <u>la Polysar Italiana S.P.A.</u> , toutes constituées à l'étranger. Seules les transactions financières de la société mère canadienne figurent dans la statistique suivante.
Chemins de fer nationaux du Canada (b)(1)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada SC 1955, c. 29 et modification.	1919	Exploiter des services de transport terrestre, maritime et aérien ainsi que des services de messagerie, de télécommunications et d'hôtellerie.
The Seaway International Bridge Corporation Limited (d) (filiale)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, SRC 1952, c. 242 et modification.	1963	Exploiter un pont à péage entre Cornwall (Ont.) et Massena (New York).
Service de bacs de l'Île-du-Prince-Édouard(2)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur les passages d'eau, SRC 1952, c. 114.	1933	Faire exploiter, pour le compte du gouvernement fédéral, le service de bacs entre Borden (Î. P.-É.) et Cap Tormentine (N.B.) par les Chemins de fer nationaux dans le cadre de leurs services de chemins de fer.

Liste des entreprises - suite

Nom des entreprises, filiales et sociétés affiliées; chacune des familles d'entreprises est identifiée par une lettre de a) à d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Service de bacs de Terre-Neuve(2)	31 mars	Ministre des Transports	Loi sur les passages d'eau, SRC 1952, c. 114.	1952	Faire exploiter pour le compte du gouvernement fédéral le service de bacs entre Port-aux-Basques (T.-N.) et North Sydney (N.-É.) par les Chemins de fer nationaux en dehors de leurs services de chemins de fer.
Service de bacs Yarmouth-Bar Harbour	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur les passages d'eau, SRC 1952, c. 114.	1955	Faire exploiter le service de bacs entre Yarmouth (N.-E.) et Bar-Harbour (Maine) par les Chemins de fer nationaux pour le compte du gouvernement fédéral contre remboursement des frais d'administration.
Société canadienne des brevets d'exploitation Limitée	31 mars	Président du Comité du Conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification; de la Loi sur le Conseil de recherches, SRC 1952, c. 239 et modification; de la Loi sur les inventions des fonctionnaires publics, 1953-1954, c. 40, a. 15.	1948	Mettre à la disposition du secteur industriel et d'autres personnes par l'octroi de licences d'exploitation, les inventions résultant des travaux accomplis dans les laboratoires du Conseil national de recherches et faire exploiter, par contrat, les inventions d'un certain nombre d'organismes de la Couronne d'universités.
Société canadienne des télécommunications transmarines	31 mars	Ministre des Communications	Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, SRC 1952, c. 42 et modifications.	1949	Exploiter au Canada et ailleurs des services extérieurs de télécommunications destinés à la transmission de communications publiques.
Société centrale d'hypothèques et de logement	31 déc.	L'hon. J.R. Nicholson	Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, SRC 1952, c. 46 et modifications; (et Lois nationales sur l'habitation, SC 1953-1954, c. 23 et modifications.)	1945	Assurer les prêts hypothécaires consentis par les prêteurs agréés sur des constructions nouvelles; prêter directement à certains emprunteurs; acheter et vendre des hypothèques; aider les autres échelons de l'administration publique à organiser le réaménagement de terrains et la construction de logements; posséder des habitations et administrer des lotissements pour le compte d'autres ministères; faire des prêts aux administrations municipales pour la construction d'usines de traitement des eaux usées.
Société d'assurance-dépôts du Canada(1)	31 déc.	Ministre des Finances	Constituée en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, SC 1966-1967, c. 70.	1967	Garantir les dépositaires de valeurs auprès des organismes qui lui sont affiliés contre la perte partielle ou totale de leurs dépôts.

Listes des entreprises - fin

Nom des entreprises, filiales et sociétés affiliées; chacune des familles d'entreprises est identifiée par une lettre de a) à d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Société d'assurance des crédits à l'exportation	31 déc.	Ministre de l'Industrie et du Commerce	Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, SRC 1952, c. 105 et modifications.	1944	Assurer les exportateurs canadiens contre les risques de non-paiement de la part des acheteurs étrangers en raison des aléas financiers et politiques que comportent les échanges internationaux; financer les transactions d'exportation qui comportent des conditions de paiement échelonné.
Société du crédit agricole(1)	31 mars	Ministre de l'Agriculture	Loi sur le crédit agricole, SC 1959, c. 43 et modifications, et Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, SC 1964-1965, c. 29.	1959	Octroyer des crédits hypothécaires à long terme aux cultivateurs canadiens et faire des prêts en vue de l'achat de machines agricoles pour l'usage coopératif.
Société Radio-Canada	31 mars	Secrétaire d'État	Loi sur la radiodiffusion, SC 1958, c. 22.	1936	Diffuser, produire et distribuer des programmes nationaux de radiodiffusion et de télévision en français et en anglais au Canada et à l'étranger; assurer le service international pour le compte du gouvernement fédéral, qui en assume les frais d'exploitation et d'entretien.

Notes explicatives au sujet de certaines entreprises

Voici quelques explications concernant l'exploitation de certaines entreprises.

Société d'assurance-dépôts du Canada

La Loi sur la Société d'assurance-dépôts est entrée en vigueur en avril 1967. L'objet principal de cette loi est de garantir les dépositaires de valeurs auprès des organismes affiliés à cette Société contre la perte partielle ou totale de leurs dépôts. La Société a été chargée de la mise en application de la Loi en question.

Sont membres d'office les compagnies de prêt, compagnies fiduciaires et banques constituées en société en vertu d'une charte fédérale et, sur demande d'affiliation, les compagnies de prêt et les compagnies fiduciaires constituées en société en vertu d'une charte provinciale. Au 31 décembre 1968, on dénombrait 71 institutions membres, dont 30 en vertu d'une charte fédérale. En 1967, la province de Québec a créé le Conseil d'assurance-dépôts du Québec dont le but s'apparente à celui de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Afin d'éviter les chevauchements de garanties, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont signé un accord stipulant leurs sphères respectives d'action.

Banque du Canada

Bien que la Banque du Canada soit classée parmi les entreprises publiques fédérales, les données financières qui s'y rapportent ne sont pas prises en compte dans l'ensemble des transactions des entreprises figurant aux Tableaux 1 à 5. La terminologie spéciale dont se sert la Banque du Canada pour certains postes de son bilan en raison de ses fonctions particulières s'accorde plutôt mal avec le vocabulaire traditionnel que nous utilisons dans nos tableaux statistiques. Toutefois, pour faciliter aux utilisateurs de la présente statistique financière l'intégration des renseignements disponibles sur la Banque du Canada aux totaux correspondants, les Tableaux 6, 7 et 8 présentent les états comparatifs des recettes et des dépenses, des bénéfices non répartis et les bilans pour 1968 et 1967, suivant la classification adoptée pour les entreprises, ainsi que leur ventilation entre les divers comptes.

Chemins de fer nationaux du Canada

Les comptes consolidés du réseau des Chemins de fer nationaux comprenaient trente-deux sociétés à la fin de 1968.

En plus des sociétés groupées dans le réseau des Chemins de fers nationaux, ceux-ci possèdent 50 % au moins du capital de plusieurs autres sociétés affiliées. Les statistiques ne font état que de la part de ces sociétés affiliées qui correspondent au capital investi par les Chemins de fer nationaux. Air Canada, propriété exclusive des Chemins de fer nationaux, est considérée comme une entreprise publique fédérale distincte et ses transactions avec la société mère ont été traitées séparément.

Des redressements ont été apportés à la comptabilité du Canadien National de façon à faire ressortir les recettes et les dépenses brutes des hôtels du Canadien National et de virer les contributions de l'administration publique fédérale applicables au déficit d'exploitation des services de bacs de Terre-Neuve et de l'île-du-Prince-Édouard du compte des recettes ordinaires à celui des bénéfices non répartis.

Commission canadienne du blé

La Commission canadienne du blé a été constituée en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé afin de régulariser la vente sur les marchés provinciaux et étrangers des céréales récoltées au Canada. Les bénéfices nets résultant de l'exploitation des comptes de mise en commun ne reviennent pas au gouvernement fédéral mais aux producteurs de grains. Sous ce rapport, la Commission diffère des autres entreprises publiques. Malgré la nature spéciale de ses fonctions, la Commission canadienne du blé est traitée dans le présent bulletin comme s'il s'agissait d'une entreprise publique fédérale. Les renseignements financiers qui y ont trait sont ceux de l'exercice clos le 31 juillet; ils portent non seulement sur les avances faites sur les transactions de la compagnie agricole courante, mais également sur le résultat des opérations aux comptes de mise en commun du blé, de l'avoine et de l'orge des années précédentes.

Société du crédit agricole

La Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, promulguée le 11 décembre 1964, accorde à la Société du crédit agricole la faculté d'accorder à des groupes de trois cultivateurs ou plus des prêts pour l'achat de machines agricoles destinées à leur usage collectif. La société a reçu les premières demandes en vertu de cette loi dès le mois de janvier 1965.

Commission d'énergie du Nord canadien

En 1968, le ministère des Transports se départissait au profit de cette Commission de la responsabilité de fournir l'énergie à Baker Lake et à Chesterfield Inlet. La Commission est tenue par contrat envers le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de fournir l'énergie, le chauffage, l'eau et les systèmes d'égout à certaines régions.

Société Polymer Limitée

Le 31 décembre 1965, la Société Polymer Limitée détenait 95 % des actions d'une filiale, la Polymer Corporation (SAF) et la totalité des actions de trois autres sociétés, la Polysar Belgium N.V., la Polysar Nederland, N.V. et la Polysar International S.A.

La Polysar Corporation (SAF) a été constituée en vertu d'une loi française en janvier 1961 et son usine de caoutchouc spécial, située près de Strasbourg, est entrée en exploitation à l'automne de 1962. La Polysar Belgium N.V., constituée en vertu d'une loi belge en décembre 1961, produit depuis la fin de 1963, du caoutchouc butyle dans son usine située près d'Anvers. La Polysar Nederland N.V., société de portefeuille, a été constituée en vertu des lois des pays-Bas en mai 1962. Au cours de 1966, on a constitué une nouvelle filiale, la Polysar Italiana SpA à Milan, en Italie. Cette filiale appartient conjointement à la Polysar Belgium N.V. et à la Polysar International S.A. La Polysar International S.A. a été constituée en vertu de la loi suisse en juin 1962 en vue de la vente de tous les produits de la Polymer en dehors de l'Amérique du Nord. Par l'intermédiaire de ses filiales, la Société Polymer Limitée participe à la fabrication de caoutchouc synthétique au Mexique et en Afrique du Sud.

Seule la statistique financière de la société mère canadienne figure dans le présent rapport.

APPENDICE

Source des données

Les données financières sont puisées dans les rapports annuels des sociétés de la Couronne. D'autres renseignements nous ont été fournis par les dirigeants des sociétés ou des ministères, dont la collaboration constitue pour nous une aide précieuse.

Les séries relatives aux salaires et traitements versés, aux employés des entreprises publiques fédérales sont, pour la plupart, fondées sur les données que la Division des administrations publiques a réunies et publiées dans la publication Federal Government Employment (N° de catalogue 72-004).

Recettes et dépenses de nature capitale

Il n'existe pas actuellement de statistique complète sur les recettes et les dépenses de nature capitale ou sur la source ou l'affectation des fonds des entreprises publiques fédérales, si ce n'est dans la mesure où les variations des postes du bilan font apparaître le résultat net de ces opérations.

La publication intitulée "Investissements privés et publics", rédigée conjointement par la Division des finances des entreprises du Bureau fédéral de la statistique et la Direction de l'économique du ministère du Commerce, donne, au Tableau 8, les dépenses estimatives en immobilisations des entreprises publiques. Selon cette source, les dépenses d'investissement des entreprises publiques fédérales en 1968 étaient de 404 millions de dollars. Le montant correspondant des dépenses réelles pour 1967 était de 427 millions.

Classement des entreprises par branche d'activité

Dans le présent rapport, la nomenclature par branche et par groupe des statistiques financières est celle du Manuel de la Classification type des industries (1960) du Bureau fédéral de la statistique.

Les branches d'activité auxquelles appartiennent les entreprises publiques fédérales sont les suivantes:

1. transports, communications et autres services d'utilité publique avec un classement supplémentaire en transports, entreposage, communications et électricité;
2. commerce de gros;
3. industrie manufacturière;
4. finances, assurances et affaires immobilières;
5. administration publique. Les renseignements relatifs aux entreprises classées dans le commerce de gros et dans l'industrie manufacturière ont été réunis sous une seule rubrique. Les renseignements relatifs à l'administration publique qui ne concernent que la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée ont été réunis à ceux des finances, assurances et affaires immobilières.

Bien que l'établissement" soit considéré par le Bureau comme l'unité type en ce qui concerne la collecte de données de base, par branche d'activité, sur la production, le coût des matières, l'approvisionnement, le combustible, l'électricité, l'emploi et les salaires, certains établissements ne sont pas en mesure de déclarer les frais généraux qui leur sont mis en compte et ne peuvent donc pas indiquer leurs bénéfices nets d'exploitation. C'est pourquoi l'unité qui convient le mieux pour la déclaration de données financières reste la "société". Parfois, la société ne peut faire la déclaration de toutes les données financières et il est alors nécessaire d'avoir recours à l'entreprise, celle-ci étant une société ou un ensemble de sociétés appartenant parfois à des industries assez disparates et associées entre elles par une direction ou une gestion financière commune.

Le fait que les entreprises publiques fédérales ont été classées dans la rubrique de la Classification type des industries qui correspondait à leur activité plutôt qu'à celle des sociétés ou des établissements qui les composent a produit quelques anomalies. Ainsi, par exemple, la société Eldorado Mining and Refining Limited a été prise en compte dans l'industrie manufacturière, même si quelques-unes de ses activités la feraient plutôt inclure dans l'extraction minière. Les comptes des Chemins de fer nationaux, après consolidation, visent à la fois les transports, les finances et les services personnels. Or toutes ces activités sont groupées sous la rubrique des transports.

Classification et terminologie financières

Pour répondre aux nécessités d'une classification économique et fonctionnelle des données relatives aux finances publiques et pour souligner le rapport étroit qui existe entre les transactions des entreprises publiques et les ministères et organismes de l'administration générale, on a conservé, dans la mesure du possible, le vocabulaire propre aux deux systèmes.

Dans l'optique d'une classification économique, le compte des recettes et des dépenses ordinaires prend la forme d'un état des profits et pertes comme s'il s'agissait d'une entreprise privée. Les classes figurant dans les bilans ont été retenues, compte tenu de la diversité des entreprises publiques en question.

On n'a pas tenté de séparer l'actif réalisable et le passif exigible à court terme de ceux qui le sont à long terme, sauf s'ils tombaient dans ces catégories en raison de la présentation commerciale traditionnelle du bilan, où les postes sont énumérés plus ou moins selon leur degré de liquidité.

Les transactions des entreprises avec l'autorité dont elles relèvent ou avec les autres échelons de l'administration publique ont été ventilées, lorsque la situation l'exigeait, entre les sous-postes suivants:

- i) administration publique fédérale
- ii) entreprises publiques fédérales
- iii) administrations publiques provinciales
- iv) entreprises publiques provinciales
- v) administrations publiques municipales
- vi) entreprises publiques municipales.

Les transactions avec le secteur privé sont classées ou sous-poste

- vii) autres.

Les transactions avec les filiales et les entreprises affiliées sont indiquées dans les renvois. On appelle filiale toute entreprise publique ou privée dont plus de la moitié du capital-actions émis appartient à une entreprise publique mère; lorsque cette dernière ne détient que la moitié au moins de capital-actions émis, la société est dite affiliée.

Bien que certaines définitions et termes proviennent des manuels de statistique financière des administrations publiques provinciales et municipales, notamment des dernières, il a fallu dans bien des cas expliquer la signification des termes utilisés dans la statistique des entreprises publiques fédérales.

Pour faciliter l'interprétation du présent bulletin, voici certaines définitions (ou explications) des éléments de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses.

Actif

Poste 1. Encaisse et dépôts - Numéraire et autres moyens de paiement en caisse ou en dépôt dans une banque ou ailleurs où ils sont à la libre disposition de la direction en vue de déboursements de toute nature. Ce poste comprend également les dépôts à court terme et les dépôts chez le Receveur général du Canada et les trésoriers provinciaux.

Les fonds versés à une caisse créée pour des fins spéciales figurent au poste II: Fonds réservés.

Poste 2. Comptes à recevoir. - Créances résultant ordinairement de la vente de biens ou de services.

Lorsqu'elles sont indiquées séparément, les provisions pour créances douteuses ont été déduites des comptes à recevoir.

Poste 3. Stocks. - Valeur comptable des produits finis, des produits en cours et des matières premières en stock, en consignation ou en transit. Sont compris également les fournitures d'exploitation et l'outillage léger qui, dans certains cas, sont comptabilisés comme frais payés d'avance.

Poste 4. Intérêt, dividendes et loyers à recevoir. - Revenus de placement dus mais non reçus et distincts des revenus de nature semblable qui sont dus mais non exigibles et qui sont compris dans les revenus en cours. Un montant important a été inclus au sous-poste "autres" du fait que les documents d'où les données pour la présente publication ont été extraites comportent rarement des renseignements précis au sujet des créanciers. On retrouve cette même situation aux postes 5.1 et 8 de l'actif.

Poste 5. Revenus en cours. - Revenus réalisés mais non encore dus. Ce genre de revenus est généralement constitué d'intérêts comptabilisés au sous-poste 1.

Poste 6. Frais payés d'avance. - Dépenses à court terme qui doivent se traduire par un bénéfice dans un proche avenir, mais qui en attendant sont reportées pour être inscrites aux dépenses au cours de l'exercice suivant.

Les frais à long terme payés d'avance tels que les frais d'outillage et de développement sont classés comme dépenses reportées.

Poste 7. Immobilisations. - Dans la présente publication, les immobilisations sont considérées comme des éléments d'actif à long terme tels que les terrains, les bâtiments et le matériel destinés à l'utilisation ou à la vente.

Les biens immobiliers détenus par les entreprises financières en vue de la vente ont été pris en compte comme immobilisation. Dans certaines études, il peut être préférable de faire abstraction des biens immeubles destinés à la vente; c'est pourquoi les montants en question sont détaillés dans un renvoi.

La valeur des immobilisations est celle qui figure au bilan, moins l'amortissement accumulé, dont le montant est indiqué dans un renvoi.

Les immobilisations comprennent également les acomptes versés au titre de la construction et de l'achat de matériel.

Poste 8. Prêts et avances. - Par prêts à recevoir, on entend les sommes que d'autres organismes publics, des particuliers, ou des sociétés doivent au titre d'emprunts qu'ils ont contractés; ils se distinguent des comptes à recevoir, qui résultent de la fourniture de biens ou de la prestation de services, ainsi que des avances à recevoir, qui comportent une obligation exécutable à une date ultérieure. Exemples d'avances à recevoir: avances sur salaire ou sur frais de déplacement.

Poste 9. Valeurs en portefeuille. - Obligations et actions négociables achetées en vue de faire fructifier des fonds que l'on destine peut-être à un usage spécial, mais que les lois et règlements ne réservent pas expressément à cette fin.

Ce poste comprend également les placements dans d'autres entreprises publiques et qui ne sont pas négociables, mais susceptibles de produire un revenu sous forme de dividendes.

Les titres négociables remis par un emprunteur en nantissement d'un prêt n'y sont pas compris, puisque cet élément d'actif a déjà été classé comme prêt à recevoir.

Les valeurs en portefeuille ont été divisées en huit sous-groupes:

1. Bons du Trésor du gouvernement fédéral.
2. Obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral.
3. Bons du Trésor des gouvernements provinciaux.
4. Obligations émises ou garanties par les gouvernements provinciaux ou par les administrations municipales.
5. Billets de sociétés constituées au Canada et d'institutions.
6. Obligations de sociétés constituées au Canada et d'institutions.

7. Actions privilégiées et ordinaires de sociétés canadiennes, un sous-poste groupant les entreprises publiques qui sont des filiales.

8. Investissements étrangers, les sociétés affiliées étant indiquées par un renvoi.

Les valeurs détenues dans les fonds réservés figurent au poste II ci-dessous.

Poste 10. Hypothèques et contrats de vente. - L'hypothèque est un droit réel immobilier détenu par le créancier hypothécaire en gage du remboursement d'une dette par le débiteur hypothécaire.

Le contrat de vente est une convention entre un propriétaire et un acheteur selon laquelle le premier s'engage à transférer la propriété d'un bien au second lors du paiement du solde du prix d'achat.

Poste 11. Fonds réservés. - Éléments d'actif détenus soit par l'entreprise, soit par une société de fiducie en vue du paiement ultérieur d'un bien ou d'un service, de la libération d'une obligation réelle ou éventuelle ou du remboursement d'une dette. Ces fonds peuvent être créés aussi bien en l'absence d'obligation qu'en raison d'engagements obligatoires et sont ordinairement détenus sous forme d'argent liquide ou de valeurs. On les a groupés ici plutôt qu'au poste 1, encaisse et dépôts, ou au poste 9, valeurs en portefeuille, pour souligner les restrictions auxquelles est soumis leur emploi dans les opérations de l'entreprise.

On a prévu trois types de fonds réservés; a) les fonds d'amortissements, b) les comptes de dépôts et de fiducie et c) les autres fonds.

Seuls les fonds détenus par les entreprises ou par une société de fiducie figurent dans la présente série statistique. La contre-partie des comptes de dépôt et de fiducie tels que les dépôts de garantie fournis par les entrepreneurs et la caisse d'épargne du personnel a été imputée au passif.

Poste 12. Dépenses reportées. - Frais à long terme payés d'avance; dépenses autres que les dépenses d'investissement, dont les bénéfices doivent être répartis sur plusieurs exercices à partir du moment où elles sont faites et qui sont entre-temps reportées pour être imputées aux dépenses sur une période de plusieurs exercices. Les primes de remboursement des obligations, les frais d'outillage et de développement sont des exemples typiques de dépenses imputables aux exercices suivants.

Poste 13. Autres éléments d'actif. - Ce poste prend en compte tous les éléments qui ne sont pas classés ailleurs. Les sommes dues au compte du déficit principalement par l'autorité dont l'entreprise relève sont groupées dans un sous-poste. D'autres éléments qui y trouvent leur place sont les montants recouvrables au titre de l'assurance et les soldes débiteurs en suspens.

Passif

Poste 1. Comptes à payer. - Sommes dues aux créanciers, généralement en numéraire, en paiement de biens ou de services reçus.

Poste 2. Emprunts, avances et billets à payer à court terme. - Sommes dues aux banques ou à d'autres créanciers en remboursement d'emprunts contractés directement par l'entreprise en vue d'un financement temporaire; avances et paiements anticipés sur des contrats à court terme.

Poste 3. Intérêts à payer. - Intérêts dus et non payés, qui se distinguent de l'intérêt dû mais non exigible compris dans les frais courus.

Poste 4. Frais courus. - Dépenses engagées qui n'ont pas été payées et ne sont payables qu'à une date ultérieure.

Poste 5. Emprunts et avances à long terme. - Dettes envers l'autorité dont l'entreprise relève, les banques ou d'autres prêteurs, résultant d'emprunts contractés par l'entreprise pour des fins autres que le financement temporaire; avances sur des contrats à long terme. Les effets et obligations non négociables détenus par l'autorité de tutelle ou envers l'entreprise mère sont compris ici.

Poste 6. Dette à long terme. - La dette à long terme d'une entreprise consiste ordinairement en obligations garanties ou non garanties, émises et non venues à échéance (y compris les obligations non garanties assumées) sans distinction quant au détenteur. Les hypothèques et contrats de vente sont d'autres formes de dette à long terme.

Poste 7. Produits reçus ou comptabilisés d'avance. - Exemples: revenu reçu mais applicable à une période future et primes non amorties sur obligations.

Poste 8. Comptes de dépôt et de fiducie. - Contrepartie au passif des montants inscrits à l'actif au titre des cautionnements des entrepreneurs et des caisses d'épargne des employés.

Réserves

Est ici considéré comme réserve tout fonds constitué en vue de pourvoir aux pertes futures et indéterminées d'actif, aux dépenses futures, au fonds de roulement ou à des éventualités. Dans la mesure où la législation l'exige ou le permet, les sommes affectées ou destinées à une réserve figurent à l'état des dépenses ordinaires ou des bénéfices non répartis.

Poste 9. Réserves pour dettes anticipées. - Y sont comprises les provisions pour impôt sur le revenu, pour des dettes estimées telles que les pertes sur les opérations de change, les indemnités pour accidents du travail et les assurances contre l'incendie, les accidents, etc. La contrepartie des provisions constituées en vue d'une diminution estimée de la valeur des actifs a été imputée à l'actif.

Les fonds de prévoyance, créés en vue d'éventualités qui peuvent ou non se produire et les autres réserves qui, théoriquement, font partie de la valeur nette, (par exemple, les réserves destinées au fonds d'amortissement, les réserves en vue de l'agrandissement des installations et les réserves destinées à tenir compte de plus-values différées d'évaluation) ont été classés, comme réserves pour éventualités (poste 11.5).

Poste 10. Autres éléments de passif. - Tous les éléments de passif non mentionnés ailleurs.

Poste 11. Avoir des propriétaires (valeur nette). - Excédent de l'actif sur le passif.

Six genre d'avoirs ont été retenus:

1. le capital-actions (actions émises et entièrement libérées);
2. le fonds de roulement sans intérêt;
3. les immobilisations construites ou acquises par l'autorité dont relève l'entreprise et transférées à cette dernière pour exploitation;
4. d'autres avoirs tels que le capital versé, les biens transférés, les avoirs tenant lieu de prêts à recouvrer, etc.;
5. les réserves proprement dites et;
6. les bénéfices non répartis, soit le solde du bilan. Les bénéfices non répartis résultent des profits d'exploitation, des bénéfices extraordinaires sur la vente de biens d'investissement ou de valeurs en portefeuille, de la réévaluation de biens d'investissement et des contributions des administrations publiques ou d'autres sources.

Les opérations nettes au compte des bénéfices non répartis en cours d'exercice figurent dans les tableaux distincts.

Recettes et Dépenses

Comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice.

Il y a comptabilité de caisse lorsque les recettes et les dépenses sont comptabilisées dans la période même de l'encaissement ou du décaissement. La comptabilité d'exercice, par contre, consiste à passer les recettes et les dépenses en écriture dans la période à laquelle on estime qu'elles se rapportent, même s'il n'y a eu ni encaissement ni décaissement. La plupart des entreprises publiques ont adopté une comptabilité d'exercice.

Recettes

Les recettes consistent en sommes reçues ou à recevoir, disponibles pour faire face aux dépenses et qui n'augmentent ni le passif ni les réserves et ne représentent pas le recouvrement d'une dépense.

Les recettes ordinaires proviennent de la vente de biens et de services dans le courant normal des affaires, y compris les revenus de placement et les bénéfices hors exploitation, les loyers et les contributions de l'administration publique.

Les recettes de nature capitale comprennent le produit de la vente d'immobilisations et les contributions aux dépenses d'investissement.

Recettes ordinaires

Poste 1. Recettes produites par la vente de biens et de services. - Il s'agit ici de la vente de biens achetés en vue de la revente et de biens et de services produits dans le cadre de l'exploitation normale des entreprises publiques. Par convention, les ventes sont évaluées au prix effectivement facturé, rabais et escomptes de toutes sortes déduits.

Poste 2. Revenus de placement. - Intérêts sur dépôts bancaires, placements et prêts, opérations de change et dividendes.

Les intérêts reçus des administrations publiques et d'autres entreprises publiques sont indiqués séparément.

Poste 3. Revenus locatifs. - Proviennent de la location, la plupart du temps à des entreprises privées, de biens tels que bâtiments, machines, matériel. Pour la statistique des finances publiques, les organismes publics qui louent des bâtiments, des machines ou du matériel, principalement à d'autres organismes publics, ne sont pas considérés comme des entreprises.

Poste 4. Contributions des administrations publiques. - Contributions d'organismes publics aux dépenses ordinaires des entreprises sous forme de subventions et de paiements autres que les subventions ou remboursements pour combler des déficits. Les sommes reçues des administrations publiques afin de combler un déficit d'exploitation subi par l'entreprise au cours de l'exercice observé ou d'un exercice antérieur ne sont pas prises en compte dans les recettes ordinaires et figurent au compte des bénéfices non répartis.

Poste 5. Autres recettes ordinaires. - Toute autre recette de nature ordinaire non précisée ailleurs.

Dépenses

Les dépenses sont les frais engagés pour une fin quelconque, qu'ils aient été payés ou non.

Les dépenses ordinaires comprennent les achats de biens corporels ou incorporels, dont la valeur disparaît ou qui sont consommés au cours de l'exercice, qu'il convient d'imputer au compte des dépenses ordinaires.

Une dépense d'investissement est une dépense qui résulte de l'acquisition d'une valeur immobilisée ou d'une augmentation faite à cette valeur.

Dépenses ordinaires

Poste 1. Coût des biens et services vendus:

1. Salaires et traitements. - Ce sous poste représente la rémunération brute, les allocations de séjour et les primes et commissions versées par les entreprises publiques en espèces ou en nature aux personnes employées au Canada ou à l'étranger en échange de leur travail. Les augmentations rétroactives de salaire, les commissions et les primes sont imputées à la période où elles ont été payées plutôt qu'à celle qui donne lieu à l'ouverture du droit. Pour les travaux exécutés par le personnel même de l'entreprise, il n'a pas été possible d'éliminer, sauf en de rares occasions, les coûts de main-d'oeuvre des dépenses en développement ou du capital-construction. Les salaires et traitements compris dans les dépenses ordinaires sont donc exagérés dans la mesure où il y a eu main-d'oeuvre propre. Les frais supplémentaires de main-d'oeuvre tels que les contributions au régime de pensions, à la caisse de bien-être social des employés, à l'assurance-chômage et à l'assurance contre les accidents du travail sont compris au sous-poste 13.
2. Prélèvements nets sur les stocks (+) ou additions nettes (-) aux stocks. - Valeur de la variation nette des stocks au cours de l'exercice.

Les valeurs inscrites à ce poste sont celles des stocks à l'ouverture et à la clôture de l'exercice figurant aux comptes d'exploitation des entreprises.

3. Autres achats de biens et de services. - Ce sous-poste prend en compte tous les achats ordinaires de biens et de services, rabais et escomptes de toutes sortes déduits, sauf la rémunération des employés (poste 1.1), l'intérêt sur la dette (poste 3) et la provision fixe pour amortissement (poste 2). Outre les achats de matières, il comprend les frais supplémentaires de main-d'oeuvre tels que la part de l'employeur de la prime d'assurance sociale et sa contribution au fonds de pension ainsi que le combustible, l'électricité, les frais administratifs, les réparations et l'entretien et certaines dépenses en immobilisation imputables au compte des dépenses ordinaires.

Le redressement destiné à tenir compte des achats ou de la production de l'année ajoutés aux stocks, et des prélèvements de matières mises en stock lors d'un exercice antérieur figure au sous-poste 12.

Poste 2. Provision pour amortissement et remplacement. - Le montant inscrit au titre de la provision pour amortissement et remplacement des immobilisations est le montant que l'entreprise porte aux dépenses quelle que soit sa méthode de calcul.

Poste 3. Intérêt sur la dette. - Ce poste comprend en premier lieu l'intérêt:

1. sur les obligations garanties ou non, sans distinction du bénéficiaire, et
2. sur les prêts et avances consentis par l'autorité dont relève l'entreprise ou par une entreprise affiliée. Les transactions entre organismes publics sont indiquées séparément.

Parmi les intérêts sur les dettes envers des organismes privés, figure également l'intérêt sur les dettes commerciales telles que les découverts de banque et autres dettes.

Poste 4. Autres dépenses ordinaires. - Comprend les provisions pour créances douteuses, les dépenses résultant des opérations de change et d'autres dépenses hors exploitation telles que l'amortissement, de la prime de remboursement des obligations, la provision pour épuisement, l'amortissement des frais antérieurs à la production et les frais de développement, et toute contribution des entreprises aux administrations publiques.

Poste 7. Impôt estimatif sur le revenu. - Depuis le 1^{er} janvier 1952, les sociétés de la Couronne dites "corporations de propriétaire" sont assujetties à l'impôt sur le revenu au même titre que les entreprises privées. En 1968, cinq entreprises seulement ont fait figurer une provision pour impôts sur le revenu dans leurs déclarations.



1010465170

PUBLICATIONS DE LA DIVISION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Numéro de
catalogue

Statistique réunie des administrations

- 68 - 201 *Principal Taxes and Rates – Federal, Provincial and Selected Municipal Governments, A., Angl.*
68 - 202 *Consolidated Government Finance – Federal, Provincial and Local Governments, A., Angl.*
68 - 502 *Comparative Statistics of Public Finance, 1956 to 1960, HS., Angl.*

Statistique de l'administration fédérale

- 68 - 211 F *Finances de l'administration publique fédérale, A., F. et Angl.*
61 - 203 F *Finances des entreprises publiques fédérales, A., F. et Angl.*
72 - 004 *Federal Government Employment, T., Angl.*
72 - 205 *Federal Government Employment in Metropolitan Areas, A., Angl.*

Statistique des administrations provinciales

- 68 - 205 F *Finances des administrations publiques provinciales – Revenus et dépenses (Prévisions), A., F. et Angl.*
68 - 207 *Provincial Government Finance – Revenue and Expenditure, A., Angl.*
68 - 209 *Provincial Government Finance – Debt, A., Angl.*
61 - 204 F *Finances des entreprises publiques provinciales, A., F. et Angl.*
63 - 202 *The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada, A., Angl.*
72 - 007 *L'emploi dans les administrations provinciales, T., Bil.*
68 - 504 *A Review of Dominion-Provincial Conferences on Provincial Finance Statistics, 1933-1960, HS., Angl.*

Statistique des administrations locales

- 68 - 203 *Local Government Finance – Revenue and Expenditure – Preliminary and Estimates, A., Angl.*
68 - 204 *Local Government Finance, A., Angl.*
72 - 009 *L'emploi dans les administrations locales, T., Bil.*
68 - 505 *A Review of Conferences on Municipal Finance Statistics, 1937-66, HS., Angl.*
72 - 505 *L'emploi dans les administrations municipales, 1961-1966, HS., Bil.*

Systeme d'information financière à l'usage des corporations municipales:

- 12 - 532 F *Volume I. Introduction générale, HS., F. et Angl.*
12 - 533 F *Volume II. Les systèmes de classification, HS., F. et Angl.*
12 - 534 F *Supplément du Volume II. États simulés (pro-forma), HS., F. et Angl.*

T. – Trimestriel A. – Annuel HS. – Hors série F. – Français Angl. – Anglais Bil. – Bilingue

Outre les publications ci-dessus énumérées, le Bureau fédéral de la statistique publie une grande variété de rapports statistiques sur le Canada tant dans le domaine économique que social. On peut se procurer gratuitement un catalogue complet des publications courantes au Bureau fédéral de la statistique, Ottawa 3 (Canada).